

## DYNAMIQUES DE LA COOPERATION URBAINE

### Dynamique de la Coopération Urbaine

Michel Henry

Michel Henry, impliqué dans le secteur de la coopération à travers la direction de Syntec Ingénierie, a présenté le rôle des sociétés françaises d'ingénierie dans les actions d'aide au développement et plus précisément la place du développement urbain.

Jean-Paul Morin, en décrivant les missions de France Coopération International, a montré comment dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public, le Ministère des Affaires Etrangères pouvait impliquer l'expertise privée du secteur urbain français.

André Hernandez a insisté sur le contexte social danois dans lequel il travaille, pour enrichir le débat en apportant un point de vue extérieur et comparatif au système de coopération française.

Serge Allou, en s'appuyant sur son expérience au GRET, a fait le point sur le marché des ONG dans le domaine de l'urbain puis a développé l'évolution des missions d'aide au développement urbain. Ces constatations ont conduit à définir les contours tant des profils recherchés que des capacités d'accueil des ONG.

Alain Durand-Lasserve, à travers l'énoncé des institutions et structures de recherche françaises, les disciplines et les thèmes concernés, a présenté les évolutions de ce milieu. Il est clairement apparu que la conduite de recherche dans le domaine de l'urbain n'avait de sens qu'à travers une meilleure articulation entre recherche et opérationnel.

Place de l'ingénierie urbaine française dans l'aide publique au développement

Michel Henry, Directeur à EGIS, Président de la Commission Internationale de SYNTEC Ingénierie.

Le titre de l'exposé figurant sur le programme de cette journée est légèrement différent : « Place de l'ingénierie urbaine française dans l'aide publique au développement et la réponse aux appels d'offre internationaux ». Mais, la délimitation de l'ingénierie urbaine française m'est apparue difficile à définir, car ce que les bailleurs de fonds de l'aide publique au développement regroupent dans le champ de l'urbain, sous des appellations d'ailleurs variables, est très large : il peut s'agir de planification urbaine, de plans de développement urbains, de restructurations de services publics et de privatisations, d'infrastructures (voiries, eau, assainissement, télécommunications, énergie, etc.), d'équipements sociaux (marchés,

dispensaires, écoles, etc.), de transports urbains, de finances municipales, de formations aux métiers de la ville, etc.

Les sociétés d'ingénierie et de conseil sont intéressées à l'ensemble de ces projets ou seulement à certains d'entre eux, sans pour autant se considérer comme spécialistes de l'urbain. Un seul exemple : les sociétés spécialistes de l'ingénierie de l'eau réalisent des projets « urbains » dont la composante « eau » est prépondérante ou même exclusive, mais elles ne se caractérisent pas elles-mêmes d'abord comme ingénierie urbaine.

J'ai donc préféré présenter plus généralement la présence de l'ingénierie française sur l'aide publique au développement (APD) et faire des commentaires sur la part prise par ce qui est plus spécifiquement urbain.

Quel rôle l'ingénierie française joue-t-elle dans les actions d'aide au développement ?

Reprenant une répartition classique, on peut distinguer le bilatéral français et le multilatéral. Avec le déliement de l'APD effective depuis le 1er janvier 2003, le bilatéral français devrait d'ailleurs progressivement perdre sa spécificité, mais la période de transition risque d'être longue.

Dans le cadre bilatéral français, les sociétés d'ingénierie sont associées aux actions du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et de l'Agence Française de Développement (AFD) par le biais de contrats après appel d'offres. Elles sont aussi présentes sur les opérations financées sur les crédits de la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE), (Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur Prive (FASEP), RPE, fonds fiduciaires).

Trois remarques :

-Le MAE a une longue tradition de mise en œuvre de coopérants directs et ne fait appel aux sociétés d'ingénierie qu'en dernier recours. Une évolution est cependant perceptible pour le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) et nous souhaitons que l'ingénierie professionnelle devienne très vite un partenaire reconnu du Ministère avec une part de marché beaucoup plus importante qu'actuellement, à l'instar de ce que l'on observe chez nos voisins européens. Il ne s'agit pas évidemment pour l'ingénierie professionnelle de se substituer totalement aux experts publics réalisant des missions de coopération institutionnelle, ni aux fonctionnaires détachés comme assistants techniques de longue durée, mais plutôt d'apporter une expérience extérieure acquise sur les projets multilatéraux, par exemple.

-Dans le secteur de l'urbain traditionnel, peut-être plus que dans les autres secteurs, le MAE comme l'AFD ont plus recours à des consultants indépendants qu'à des sociétés d'ingénierie, probablement en raison de nature des missions.

-D'une manière générale, le volume des actions menées en bilatéral susceptibles de mobiliser des consultants ou des sociétés d'ingénierie est relativement faible. Malheureusement, l'estimation des volumes annuels n'est pas disponible, alors que ce devrait être un indicateur

intéressant à la fois pour la profession, les Ministères et l'AFD, au moment où le partenariat public privé est encouragé pour la réalisation des opérations d'aide au développement.

(programmes de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, des Banques Régionales de Développement), le recours aux consultants est la règle et les sociétés d'ingénierie occupent une place importante. Les sociétés françaises intéressées peuvent participer aux appels d'offres internationaux, en se pliant aux règles des différentes Institutions Financières Internationales. En principe, ces Institutions veillent à ce que leurs actions se déroulent dans la plus grande transparence, en particulier au niveau des informations disponibles. La concurrence sur ces projets est particulièrement vive et les candidats doivent faire preuve d'un grand professionnalisme à tous les stades des projets : au moment de la détection des projets à venir, de l'expression d'intérêt, qui revêt un caractère plus ou moins formel selon les bailleurs de fonds et les clients, et de la recherche de partenaires locaux et éventuellement internationaux ; puis, bien entendu, au stade du montage de l'offre, lorsqu'il faut faire la différence grâce à une bonne approche méthodologique et à la constitution de la meilleure équipe possible. Toutes ces procédures imposent des investissements amont considérables et expliquent que peu de sociétés françaises sont en mesure d'intervenir massivement et efficacement.

Quelle place les sociétés françaises occupent-elles sur le marché de l'aide au développement financée par les Institutions Financières Internationales ?

Je passerai en revue les trois grandes institutions que sont : la Banque Mondiale, la Banque Asiatique de Développement (ADB) et l'Union Européenne. Pour être exhaustif, il faudrait aussi s'intéresser à la Banque Interaméricaine de Développement, à la Banque Africaine de Développement, aux Banques et Institutions sous-régionales et aux Fonds arabes. La dispersion, et le caractère souvent hétérogène des informations, rendent l'exercice difficile et nécessitent des redressements. Par ailleurs, toutes ces données sont entachées d'incertitudes car l'attribution de décaissements ou de marchés à une société d'un pays ne tient pas compte en général des co-traitances et des sous-traitances, qui peuvent ne pas être négligeables.

#### Banque Mondiale

(Montant des décaissements au profit de prestataires étrangers, en MUS\$)

Année fiscale	1999	2000	2001	2002
Total décaissements « Consultant »	706	635	556	479
Part de la France	47	49	36	40
%	6,63 %	7,64	6,50	8,33

Place de la France	4	3	5	4
--------------------	---	---	---	---

Commentaires :

1. La part de marché des consultants français fait mieux que se maintenir, dans un contexte où les décaissements au profit de consultants internationaux diminuent assez fortement. A l'intérieur de la part de la France, on observe une forte concentration : quelques intervenants (2 à 8 sur 55 à 80 selon les années) s'adjugent 50% du total des contrats obtenus (voir §3.3 ci-après).

2. Les USA (de 23 à 17%) et le Royaume-Uni (de 16 à 14%) occupent systématiquement les places 1 et 2. La France est devancée également, selon les années par le Canada, l'Australie et/ou l'Allemagne.

#### BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT (ADB)

(Montant des marchés attribués aux consultants selon la nationalité des sociétés, en M\$)

Année	1999	2000	2001	2002
Total marchés « Consultant »	267,23	347,88	282,19	267,31
Part de la France	7,14	11,22	4,53	3,15
%	2,67 %	3,23 %	1,61 %	1,20 %
Rang	11	11	15	16
Pays asiatiques devançant la France	Indonésie	Philippines	Inde	Indonésie
	Philippines	Indonésie	Philippines	Inde
		Inde	Indonésie	Philippines
			Thaïlande	Hongkong

			Bangladesh	Pakistan
			Sri Lanka	Népal
			Népal	Sri Lanka
Classement hors Pays asiatiques	9	8	8	9

Commentaires :

1. L'ADB comptabilise des montants de contrats attribués et, en cas de Groupement, les affecte au pays d'origine du leader. Elle mixe les « internationaux » et les nationaux travaillant dans leur propre pays. Les montants indiqués sont la somme des Technical Assistance Operations (TA) et des Project Loans (ressources ordinaires + Fonds de Développement Asiatique).

2. La part de marché des consultants français, déjà modeste, est en baisse sensible sur les dernières années. Une des raisons est la montée en puissance des ingénieries des pays asiatiques. Si l'on fait abstraction de ce phénomène, la France n'apparaît néanmoins pas très bien classée parmi les « internationaux » (8 ou 9ème place). Les sociétés françaises ne sont pas très nombreuses et on observe aussi une forte concentration.

3. Les trois premières places sont systématiquement occupées par les USA, la Grande Bretagne et l'Australie. Les autres pays importants sont : le Japon, la Nouvelle Zélande, le Canada, les Pays-Bas et l'Allemagne.

## UNION EUROPEENNE

Différents programmes de coopération extérieure mobilisent les consultants et les sociétés d'ingénierie : FED, PVD ALA, PHARE, TACIS, MEDA, ISPA, SAPARD, CARDS, etc. La répartition par nationalité des prestataires des décaissements et des contrats attribués est difficilement accessible.

Une analyse des candidatures enregistrée pour les contrats-cadres qui ont été attribués en 2000 pour 3 ans et qui concernent les prestations de consultance et d'assistance technique de moins de 200 000 € donne une analyse intéressante de la mobilisation française. Les candidats ne sont pas que des consultants ou des sociétés d'ingénierie, puisqu'on trouve aussi des instituts de recherche, des organismes techniques publics, des universités, voire de grandes entreprises publiques de services (comme EDF notamment). Toutefois, tout le secteur de l'ingénierie est concerné. Les candidats se regroupent en consortium rassemblant plusieurs organismes de

pays différents en général des pays membres, mais aussi de pays en accession, notamment.

-13 lots, dont le lot n°2 (infrastructures de transport, hydraulique, sanitaire, urbaines et rurales) recouvre le secteur urbain de la manière la plus explicite,

-73 organismes français ont été candidats (quelquefois dans le même groupement) :

dont 5 dans 3 lots (ce qui constituait le maximum autorisé)

dont 11 dans 2 lots

dont 57 dans un seul lot.

94 candidatures françaises sur un total de 790, soit 12 % environ ce qui est modeste.

Pour le lot 2 (infrastructures de transport, hydraulique, sanitaire, urbaines et rurales) :

-20 groupements européens candidats (100 organismes) dont 9 avec des sociétés françaises (10 au total : BETOM Ingénierie, ANTEA International, SEURECA SPACE, BCEOM, SOGREAH, INGEROP, SETEC, SGI-SECTRA, SODETEG, SAFEGE)),

-9 groupements retenus dont 7 avec des sociétés françaises (8 au total, les consortia de SOGREAH et de SGI-SECTRA n'ayant pas été retenus).

Au total, la présence française sur les financements de l'aide multilatérale est plutôt modeste et la part de marché des consultants français s'érode. Toute mesure visant à la renforcer est la bienvenue. SYNTEC Ingénierie suit avec attention les actions de la DGCID (Ministère des Affaires Etrangères) visant à améliorer la pénétration française sur ces crédits, en particulier en favorisant le partenariat public privé. En effet, une partie de l'expertise à mobiliser se trouve dans les administrations, les organismes publics, les collectivités locales, etc. et il n'est pas toujours très aisé pour les sociétés d'ingénierie privées d'intégrer les experts publics dans leurs équipes de projet. La récente création du GIP « France Coopération Internationale » devrait se révéler positive à terme sur ce point.

Le secteur du développement urbain

Sur le secteur plus spécifique du développement urbain, j'aborderai deux aspects :

-Le poids du secteur dans l'ensemble de l'aide publique au développement (APD).

-La situation de l'ingénierie française dans ce secteur.

Poids relatif du secteur du développement urbain dans l'APD

Il n'est pas simple d'isoler le domaine « développement urbain » car les classifications des organismes ne sont pas homogènes. Par ailleurs, il est difficile d'être exhaustif. Je m'appuie sur une étude récente menée par la société IFIS pour le compte de la DiGITIP du Ministère de

l'Industrie. Cette étude n'isole pas l'ingénierie et la consultance et elle fournit des montants globaux sur les années 2000 et 2001 à partir de l'observation des projets de 4 grandes institutions : Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Asiatique de Développement.

-le secteur du développement urbain apparaît au second rang (après les transports) avec 2,3 MrdsUS\$, soit 12,7% de l'échantillon de 18 MrdsUS\$

-sur 823 projets strictement « développement urbain », la France en a remporté 35, soit moins de 4%

-338 projets comportant du « développement urbain » sont en cours de préparation, même s'ils sont classés dans des secteurs variés

-sur ces 338 projets, plus de la moitié est concentrée en Amérique Latine et Caraïbes et en Europe de l'Est.

La situation de l'ingénierie française dans le secteur du développement urbain

Les documents ci-après permettent d'avoir une bonne photographie de la situation sur les 25 dernières années :

1 – Etude du Groupement de Recherche INTERURBA "Le dispositif français de recherche et d'études urbaines dans les PVD" (Plan Urbain- Sept. 1993)

2 – MAE - DGCID « Etude sur les capacités de réponses françaises aux appels d'offres multilatéraux en matière de développement social urbain » faite par M. Jean Luc PERRAMANT (Sept. 1998)

3 – Contribution de l'Association des professionnels « développement urbain et coopération » (AdP) au Groupe de Travail « Ville et coopération internationale » du HCCI (juin 2001), synthèse rédigée par Xavier CREPIN, Délégué Général de l'ISTED

Le rapport commandé en 1998 par la DGCID (François NOISETTE), a fait l'inventaire des structures françaises capables de répondre à des appels d'offres multilatéraux. Il a en premier lieu constaté que la commande bilatérale, notamment des services de coopération du MAE, était morcelée et sans dispositif de suivi et de capitalisation. Elle ne préparait pas les bureaux d'études français à être compétitifs auprès des bailleurs de fonds multilatéraux.

De fait, les plus grandes sociétés d'ingénierie ne font qu'une part modeste de leur activité export sur les fonds bilatéraux, réservant leurs efforts aux appels d'offres multilatéraux. Pour cela, il leur faut développer un réseau de relations efficaces avec l'ensemble des bailleurs de fonds, et mettre en place des représentations à Washington, Bruxelles, Manille, etc. Ils ont aussi, et c'est de plus en plus nécessaire, une présence permanente dans les pays ou, au moins, au niveau sous-régional. Au total, cela représente des coûts fixes d'approche commerciale très

lourds, qui expliquent que ces sociétés doivent être ensuite très sélectives sur les projets suivis.

Les structures plus modestes ne peuvent assurer une veille sur toutes les institutions multilatérales, même si aujourd'hui l'utilisation d'Internet apporte une aide puissante, et elles se spécialisent sur des « niches » et sur un type de bailleur de fonds donné, comme la Banque Mondiale ou l'Union Européenne. Ces structures travaillent plus au coup par coup et souvent en co-traitance ou en sous-traitance.

Les champs couverts par les intervenants du secteur sont variés :

- les aménagements physiques : réseaux, viabilisation de terrains, équipements urbains,
- le renforcement institutionnel : appui aux collectivités locales, fiscalité, gestion du foncier, finances municipales, etc.

Les difficultés rencontrées par l'ingénierie sont nombreuses : étroitesse du marché bilatéral (auquel on pourrait ajouter la déconnexion entre les activités en France et les activités à l'export, qui à elle seule constitue un autre débat), nécessité d'être à la fois spécialiste et polyvalent sur le marché du multilatéral, gestion des relations avec les autres intervenants que sont les ONG et les acteurs de la coopération décentralisée (collectivités territoriales et leurs différents prolongements).

Il faut aussi ajouter le manque de lieu de réflexion et d'action – et aussi dans le passé d'accueil pour des experts du public entre deux affectations -, comme le SMUH et l'ACA avaient pu le constituer, et de programmes mobilisateurs pour les actions de coopération et de développement, comme REXCOOP par exemple. Il faut espérer que le Programme PRUD sera à même de jouer un rôle de relance.

A titre d'exemple, les contrats gagnés par des français en 2002 sur des projets de la Banque Mondiale dans le secteur du développement urbain

(Il s'agit de contrats signés en 2002, et non de décaissements comme ci-dessus au §2. Le fichier de base m'a été communiqué par la société IFIS)

En 2002 sur les opérations financées par la Banque Mondiale, les intervenants français ont signé 86 contrats portant sur un montant total de 35,186 millions US\$. Au total, 55 sociétés ou individuels ont signé un ou plusieurs contrats. La concentration est forte puisque BCEOM représente à lui seul 21% du total, le groupe EGIS (BCEOM + SCETAUROUTE) 26% et les 6 premiers organismes totalisent plus de 51%. Quatre-vingt-dix pour cent du montant total est acquis par seulement 23 intervenants, soit 40% de l'ensemble de ceux qui ont signé des contrats.

Un tri sur le critère « secteur urbain » donne 18 contrats répartis entre 12 intervenants pour un montant global de 11, 018 millions US\$, soit 31% de la « part de marché française » sur la Banque Mondiale. :

	M US\$
- SYSTRA	3 826
- BCEOM	1 964
- BRGM	1 310
- FABRE/SPELLER	864
- SEURECA SPACE	786
- MAZARS & GUERARD	638
- SOGREAH	537
- ICEA	490
- ANTEA	296
- TAYLOR NELSEN SOFRES	139
- ACT-OUEST	90
- MARIE-JOVITE DE COURLON	78

Les contrats les plus importants concernent le transport urbain, l'eau et l'assainissement, la préparation ou l'accompagnement de privatisations de services urbains. La composante programmation ou planification urbaine est quasi inexistante.

Quelques considerations sur l'ingénierie du secteur urbain dans le cadre de l'aide au développement

Tout d'abord, les capacités d'interventions dans ce secteur sont difficiles à cerner actuellement : les organisations professionnelles comme SYNTEC Ingénierie ou Chambre des Ingénieurs Conseils de France, (CICF) ne rassemblent qu'une fraction des sociétés capables d'intervenir. Beaucoup, comme le Groupe Huit par exemple, n'adhèrent à aucune organisation professionnelle. La connaissance et la défense efficace des intérêts des sociétés sont difficiles dans ces conditions.

L'abandon par la Banque Mondiale des grands projets urbains en Afrique pour lesquelles, suite à de multiples raisons historiques, notamment la présence de nombreux coopérants français, de grandes sociétés françaises excellaient (SCET International, BCEOM, OTUI, sans compter le SMUH puis l'ACA, etc.) a marqué un reflux très sensible de la demande de planification du développement urbain.

La réduction des effectifs de coopérants français dès les années 80 a diminué le vivier dans lequel ces sociétés recrutaient. La nécessité de mettre sur les propositions internationales des

experts ayant plusieurs années d'expérience reconnue empêche malheureusement l'emploi de jeunes professionnels.

La demande diminuant, les plus grandes sociétés multidisciplinaires ont adapté leur offre dans le domaine, soit en se séparant de leurs experts, soit en les reconvertissant vers des secteurs plus porteurs (eau, assainissement, transport urbain, finances municipales, par exemple) : elles n'ont pas quitté le secteur urbain au sens large et tel que le définissent désormais les grands bailleurs de fonds, mais se sont allégées dans les domaines de la planification et de la programmation urbaine ou des missions amont, qui sont devenu l'apanage de petites structures très spécialisées ou de consultants individuels.

Dans le même temps, si un organisme comme l'ACA qui, en plus de son rôle d'opérateur d'actions de coopération bilatérale, était aussi un lieu de capitalisation et d'échange sur les thèmes de l'urbanisation et de l'organisation et le fonctionnement des villes dans les pays en développement, a disparu, la coopération urbaine avec les pays en développement est aussi réalisée maintenant par des agences d'urbanisme de nombreuses agglomérations françaises dans le cadre de la coopération décentralisée ; des actions sont aussi menées par les ONG. Cette dispersion et ce morcellement ne facilitent pas la capitalisation du savoir, ni l'acquisition par les structures professionnelles d'études de compétences nouvelles utiles au montage des projets urbains.

Enfin, il faut mentionner la tendance croissante des aides bi- et multilatérales à financer des programmes et à confier le relais de la mise en œuvre des projets à des organismes intermédiaires nationaux : banques de développement local, AGETIP, etc. L'accès des professionnels français aux projets devient alors plus difficile.

## L'appui de France Coopération internationale à l'expertise privée

Jean-Paul Morin, Directeur de la Division de l'expertise privée, France Coopération Internationale

Je vais prendre le relais pour une intervention un peu différente, c'est pour vous faire connaître cet organisme qu'on appelle France Coopération Internationale (FCI). Et qui peut aider un certain nombre d'entre vous. Je ne suis pas dans le même milieu et le même métier. Bien que j'ai été moi aussi dans cette école il y a bien longtemps et que j'ai travaillé avec Michel Henry un grand nombre d'années.

Mes propos vont prendre un peu le relais de ce que vous avez entendu avec Michel Henry ce matin, et ils se termineront aussi par quelques statistiques.

FCI est un GIP, Groupement d'Intérêt Public, du Ministère des Affaires Etrangères qui a été créé assez récemment. C'est un service d'appui dans les missions de coopération de courte et moyenne durée. FCI se trouve au 20 rue Monsieur, c'est à dire tout près du Ministère de la Coopération. Les bureaux de FCI ont d'ailleurs été inaugurés le mardi 2 septembre 2003. La création de FCI date d'avril 2002 sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et de son ministre délégué à la coopération, ainsi que du ministère de la fonction publique. L'AFD est également administrateur de FCI, ainsi que l'ENA, et EGIDE organisme qui gère des boursiers à l'étranger.

Les missions de FCI sont au nombre de trois

Première mission : Amplifier d'abord l'appui donné aux opérateurs nationaux (sociétés de conseil, bureaux d'étude, voire experts individuels nationaux) pour qu'ils réussissent à avoir des succès dans ces appels d'offre internationaux et en gagner un peu plus que dans le passé. On a dit ce matin, qu'en effet, ces succès n'étaient pas si nombreux. Donc le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de la Fonction Publique ont pensé créer une structure qui pourrait aider à mobiliser de l'expertise publique, à faciliter le détachement de fonctionnaires et organiser la constitution de partenariats publics/privé.

Deuxième point : Améliorer la mobilisation de l'expertise publique. Des fonctionnaires de ces services publics peuvent être sélectionnés par nos correspondants ministériels dans tous les ministères où l'on peut trouver ces spécialistes capables d'effectuer des missions de coopération. Il y a chez FCI sept ou huit correspondants ministériels qui sont des têtes de réseau pour rechercher des experts au sein de leur ministère d'origine.

Troisième point : La mise en œuvre sur instruction du Ministère des Affaires Etrangères de missions d'assistance technique très particulières que la France souhaite réaliser dans des pays en situation de post-crise. Donc des conditions très spéciales.

Tout récemment, FCI a envoyé des experts en Irak. Ils en sont revenus à la mi-août. Heureusement, parce qu'ils travaillaient pour l'UNICEF, et hélas, le 19 août, le coordinateur

de l'UNICEF est mort dans les décombres de l'attentat que vous connaissez. Dans l'immédiat, c'est terminé, on attend que la situation se stabilise en Irak.

D'autres experts sont partis en Chine, trois médecins (partis deux ans), juste après que le premier ministre soit passé là-bas. Pour tranquilliser les communautés françaises qui vivaient dans ces villes et qui craignaient un petit peu pour leur santé au moment de l'épidémie de Sras.

FCI fait intervenir d'autres experts. L'un d'entre eux est en Palestine suite à une demande formulée à la France par Bruxelles. C'est l'Union Européenne qui a demandé qu'un auditeur de la Cour des Comptes aille en Palestine pour régler les arriérés dus par le gouvernement palestinien à divers créanciers.

FCI peut mettre en œuvre des missions, il est rémunéré pour ça. Mais FCI n'est pas un opérateur concurrent aux opérateurs que vous pouvez être ou aux sociétés que vous pouvez représenter.

Je vous montre rapidement l'organigramme de FCI. Le directeur général s'appelle Olivier de Saint-Lager, sous la présidence du directeur général de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Etrangères. C'était Bruno Delaye ces dernières heures et ce sera Claude Blanchemaison qui doit prendre son poste début septembre.

Il y a trois divisions au sein de FCI. Une division expertise publique, qui va mobiliser les experts du secteur public et s'intéressera aussi aux jumelages institutionnels européens d'administration à administration. Ces jumelages, c'est lorsque les pays européens en pré-adhésion, ont besoin d'une assistance par d'autres pays européens de l'Europe des quinze. Actuellement, il y a pas mal d'organismes publics qui participent aux jumelages. Cette division expertise publique est dirigée par Jacques Warin, ancien Ambassadeur, et s'appuie sur un grand nombre de correspondants ministériels. Il y en a au niveau de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'équipement, de l'emploi, un autre va venir de l'intérieur, et un autre du patrimoine. Ces correspondants agissent comme des têtes de réseaux pour aller chercher des experts dans la fonction publique et les apporter, si vous le souhaitez, à vos sociétés pour compléter une équipe et permettre de faire une offre gagnante.

La division que j'anime est la division de l'expertise privée. Elle assure des relations avec des opérateurs privés. Et cette division fait aussi un suivi des projets des bailleurs de fonds internationaux.

La troisième division des opérations d'assistance technique est dirigée par Michel Berlaud. Elle est chargée de gérer des opérations de logistique, et de mettre en œuvre des missions dans des situations difficiles.

Nous avons aussi un correspondant à Bruxelles qui se trouve à l'Ambassade de France, au niveau des services de coopération. Il s'agit de Raymond Le Ruyet, que certains ont connu, il était au Ministère des Affaires Etrangères précédemment, au niveau de cette cellule qui s'appelait CMM, qui est dissoute, et dont les activités sont maintenant transférées chez FCI.

La division expertise privée réalise divers types de tâches. D'abord, elle fournit des informations aux opérateurs privés, sociétés ou experts individuels que vous pouvez être. Nous avons un site Internet dont vous pouvez prendre l'adresse, [www.fci.gouv.fr](http://www.fci.gouv.fr), et qui vous donne pas mal d'informations, les bonnes adresses dans tous les pays où vous voulez aller et des liens utiles vers d'autres sites qui peuvent vous intéresser. Des sites professionnels mais aussi des liens vers des organismes qui vous donneront des informations utiles si vous êtes intéressés par les activités internationales.

Mais il y a aussi un module intéressant c'est le module informations sur les projets, géré dans le cadre d'un partenariat avec la société IFIS. C'est une base de données très riche en termes de contenu de projets. Projets de tous les bailleurs de fonds et qui s'enrichit, à notre demande, des bailleurs de fonds bilatéraux. Il y a des projets canadiens, des projets britanniques, des projets japonais. Il n'y a pas encore de projets français. Mais ça ne saurait tarder car nous avons des accords pour que les projets bilatéraux français figurent aussi dans cette base de données, c'est en cours d'établissement.

Le deuxième point, la connaissance des opérateurs pourrait en effet être réciproque. Vous devez nous connaître et nous devons vous connaître. Il faut qu'on se connaisse. C'est à partir de ces connaissances mutuelles que nous pouvons diffuser de bonnes informations. Ça se passe par des réunions collectives, dans nos bureaux ou ailleurs. Mais ça se passe aussi par des contacts individuels. Dans vos sièges de société ou réciproquement chez nous. On a déjà vu une petite dizaine de grandes sociétés d'ingénierie. Mais il faut continuer, parce qu'il n'y a pas que l'ingénierie, mais aussi les cabinets d'avocats, les cabinets d'audit, tout ceux qui font de la coopération dans des domaines généraux, financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Troisième point, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé et les appels d'offres internationaux. Nous organisons des réunions périodiques en choisissant des thèmes spécifiques : La santé en avril, puis en mai l'éducation de base avec la DRIC, etc.

## L'expérience et les orientations stratégiques de l'Agence Française de Développement dans le champ du développement urbain

Serge Michailof, Directeur des Opérations Etats Etrangers, Agence Française de Développement.

Le paysage institutionnel de la coopération française a beaucoup évolué, l'AFD elle même a beaucoup changé et un bref rappel historique n'est peut-être pas inutile. Au lendemain des indépendances africaines dans les années 60, il était en effet assez facile pour de jeunes ingénieurs français de faire carrière dans le domaine de la coopération urbaine. Il y avait à l'époque beaucoup de ressources destinées à l'Afrique, il y avait de nombreux bureaux d'études financés par la coopération française au sens large, il y avait d'importants effectifs de coopérants et il y avait bien sûr la Caisse Centrale de Coopération Economique de l'époque et le Ministère de la Coopération.

Nous nous retrouvons 40 ans plus tard dans un contexte institutionnel largement modifié où le nombre de coopérants a, ce qui est bien normal, été réduit de manière drastique, où les ressources que peuvent mobiliser les bureaux d'études sur les fonds d'aide française se sont tariées, où les volumes financiers de la coopération française en Afrique se sont considérablement réduits. L'aide de l'Agence Française de Développement est en outre maintenant déliée ce qui met les bureaux d'études français en concurrence avec les bureaux internationaux sans oublier les bureaux locaux et les bureaux de certains pays du Sud (je pense à la Tunisie) qui ont une bonne capacité technique et une forte compétitivité prix. Enfin, les maîtrises d'ouvrages locales sont devenues exigeantes et leurs demandes portent quasi exclusivement sur du personnel très senior, ce qui complique singulièrement la vie des bureaux français qui sont naturellement désireux de former leurs juniors et d'assurer une relève de génération au sein de leurs experts. Dans ce contexte, les perspectives d'activité pour nos jeunes experts dans le domaine urbain sont plus difficiles.

Mais laissez-moi donc vous dire en quelques mots comment fonctionne l'AFD au plan opérationnel.

L'AFD est tout d'abord une petite structure en terme de personnel (environ 800 personnes) dont une centaine d'expatriés installés dans les pays étrangers où nous travaillons. Le bilan global est de 16 milliards d'euros, le volume des concours financiers que nous octroyons chaque année est de l'ordre de 1,6 milliard d'euros sur lequel en gros 600 millions d'euros vont vers les DOM-TOM et 1 milliard d'euros sur les pays étrangers.

Au cours des quinze dernières années, l'AFD a connu de grands changements dans son mode de fonctionnement. C'est certes une agence de développement mais c'est d'abord et avant tout un établissement financier, une banque de développement dont la vocation est de prêter de l'argent. Son activité était historiquement centrée sur l'Afrique Subsaharienne or les difficultés macro-économiques de ces pays et les remises de dettes successives dont ils ont bénéficié font que l'AFD progressivement se retrouvait dans l'impossibilité de poursuivre son activité de prêteur dans cette région. Les Etats en quasi faillite ne peuvent plus emprunter,

seules quelques grandes entreprises publiques à gestion de type privée et le secteur privé bien sûr qui emprunte à Proparco restent une clientèle possible pour notre activité de prêt. Dans ce contexte, l'AFD en Afrique Subsaharienne est une institution qui de plus en plus gère une ligne de subventions mise à sa disposition par le M.A.E. et en gros, dans le secteur urbain en Afrique Subsaharienne, nous gérons des subventions et si nous consentons encore des prêts ceux ci sont essentiellement non-souverains et s'adressent à des entreprises de service public marchand : sociétés d'eau, d'électricité, sociétés de transports, etc ...

En revanche, hors de l'Afrique Subsaharienne, nous avons fortement développé notre activité de prêteur souverain dans les économies émergentes en particulier au Maghreb, en Afrique du Sud et au Vietnam. Nous étendons aujourd'hui cette même activité en particulier, pour couvrir l'ensemble des pays de la rive Sud de Méditerranée orientale et certains pays émergents d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Chine, etc ...).

Les ressources en terme de subventions sont contraintes par les impératifs du budget français et la ligne de don que nous gérons pour le compte du M.A.E. est stable depuis plusieurs années aux alentours de 170 millions d'euros. Dans ces conditions, nous avons dû procéder à un recentrage géographique dans l'allocation de ces subventions vers les pays d'Afrique francophone Subsaharienne, ainsi que les Territoires Autonomes Palestiniens, le Laos et le Cambodge où nous avons d'ailleurs une activité très intéressante dans les domaines urbains.

Au plan stratégique, alors que nous recentrons géographiquement pour l'usage des subventions, bien au contraire nous cherchons à diversifier nos emprunteurs pour notre activité de prêts avec le double souci de mieux répartir nos risques et de contribuer à la présence française dans les pays émergents à fort potentiel économique. Dans ces conditions, l'AFD est l'une des rares institutions d'aide au développement au monde qui dispose de l'intégralité des outils d'intervention allant du prêt aux conditions de marché à la subvention, de la participation en fonds propres aux garanties. Pour concevoir et mettre en œuvre ce repositionnement stratégique, l'AFD a préparé à partir de 2001 un plan d'orientation stratégique qui a été discuté et validé par nos Tutelles (le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le Ministère des DOM-TOM).

La mise en œuvre de ce P.O.S. a impliqué une réorganisation des services opérationnels avec la création de quatre grandes directions géographiques et de quatre départements techniques ; l'un de ces départements techniques, dirigé par Alain Henry, couvre les problématiques de financement des infrastructures et de l'urbain qui représentent pratiquement la moitié de nos activités dans les Etats Etrangers. La division chargée plus particulièrement du Développement Urbain est dirigée par Thierry Paulais que je pense tout le monde connaît

dans cette Assemblée. Chaque département technique et c'est particulièrement le cas du Département Infrastructures et Urbain, a préparé ce que nous appelons « un cadre d'intervention sectoriel » c'est-à-dire une définition claire et assez précise de nos objectifs sectoriels et du type d'opérations que nous souhaitons financer dans chaque grande géographie. Ce document est disponible, j'en ai apporté un certain nombre avec moi ; dans le secteur urbain, nous intervenons dans ce contexte dans cinq grands domaines :

le premier axe d'intervention porte sur la gestion urbaine, l'appui aux collectivités locales et la décentralisation ;

le deuxième porte sur la lutte contre la pauvreté et les problématiques d'habitat précaire ;

le troisième porte sur les problèmes d'attractivité et productivité de la ville ;

le quatrième porte sur toutes les problématiques de service public marchand ;

et le cinquième concerne la mise en valeur du patrimoine culturel.

Laissez-moi vous développer brièvement ces cinq orientations :

La gestion urbaine englobe les opérations d'appui à la gestion financière, comptable, technique, à l'organisation foncière, aux problèmes réglementaires, aux problèmes de planification urbaine. Notre souci en ce domaine est, pour chacune des opérations que nous finançons, de nous rapprocher des collectivités locales françaises qui peuvent nous apporter une précieuse expertise technique. Nous avons de multiples projets-programmes en ce domaine qui portent sur du renforcement institutionnel, du financement des collectivités locales, des actions de développement municipal ; certains de ces programmes tels ceux que nous conduisons en Tunisie ou en Afrique du Sud sont devenus des exemples de « best practice ».

Le deuxième axe que j'évoquais qui porte sur les programmes d'interventions dans les quartiers précaires avec des actions de lutte directe contre la pauvreté sont des projets qui m'ont toujours passionné mais sur lesquels j'ai parfois du mal à entraîner mes équipes. Cela conduit en effet en général à des projets complexes difficiles sur lesquels nous avons d'ailleurs grand besoin des O.N.G. et des bureaux d'études français. Nous connaissons en ce domaine la complexité des milieux sociaux, la nécessité et la difficulté de sécuriser le foncier. C'est comme vous le savez un travail de dentelle qui coûte cher avec des résultats parfois incertains et pas toujours reproductibles.

Le troisième axe sur la productivité et attractivité de la ville conduit en général les approches soit sectorielles soit globales portant sur des réhabilitations de voiries, de réseaux, l'amélioration des conditions de circulation, etc.

Une note à cet égard : nous ne finançons plus en direct du logement mais nous finançons beaucoup d'aménagement de terrains fonciers et de programmes de viabilisation.

Le quatrième axe porte sur l'appui au développement des services publics marchands : eau, électricité, assainissement, marchés urbains. Les problématiques là sont très diverses mais portent largement sur l'efficacité de la gestion de ces services publics avec toutes les réformes institutionnelles que cela implique (affermage, concession, etc.). Ces problématiques de refonte institutionnelle sont complexes, je ne peux les développer ici.

Enfin, le dernier axe : la mise en valeur du patrimoine historique conduit là aussi à des opérations passionnantes mais complexes, coûteuses en temps et en argent pour lesquels nous recherchons des partenariats avec des collectivités urbaines françaises et parfois l'UNESCO (ce fut le cas pour l'opération sur « Luang Prabang » au Laos). L'objectif de favoriser le développement économique tout en préservant et en mettant en valeur le potentiel historique et touristique.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur l'importance croissante du respect des diligences environnementales sur toutes ces questions urbaines. C'est un point qui est devenu incontournable mais est fort consommateur de temps. Je voudrais aussi insister sur l'importance de la coopération décentralisée et sur le rôle des collectivités locales françaises (nous ne finançons pratiquement plus de projets urbains sans nous être assurés de la présence d'une collectivité française. Je voudrais enfin saluer le travail et le savoir faire des bureaux d'études français et des O.N.G. spécialisées dans le domaine urbain. Leur expertise est précieuse et reconnue au plan international

Je sais qu'il y a eu ce matin beaucoup de discussions et de critiques sur le manque de vision et de stratégie de la coopération française en matière urbaine ; je peux vous dire qu'au niveau de l'AFD, nous avons clairement l'ambition de contribuer à donner une cohérence à l'aide au développement dans le secteur urbain et, dans le cadre de nos moyens certes limités, de contribuer à définir une vision et une stratégie claire.

-Question à propos des VSN, non enregistrée.

-Serge Michailof : En fait, le système du VSNE a disparu et c'est un vrai problème pour nous. Nous avons remplacé les VSN d'une part, par des volontaires internationaux qui viennent pour des missions courtes d'un an et nous sommes moyennement satisfaits de cette formule. Leur formation au sein de nos équipes dure en effet de 6 à 9 mois, et ils disparaissent ensuite.

Nous essayons également de recruter quelques stagiaires issus des grandes écoles.

Et enfin, nous avons un programme de "vivier" qui est un peu calqué sur le programme de la Banque Mondiale avec ses jeunes professionnels. Ce que j'ai noté, c'est que les "viviers" que nous avons recrutés ces dernières années étaient plutôt des financiers. Maintenant nous allons plutôt rechercher des ingénieurs des grandes écoles françaises.

Dans le domaine purement urbain, je ne parle pas des secteurs publics marchands, nous n'avons pas plus d'une dizaine de personnes dans notre division technique. Nous allons avoir une politique de recrutement de l'ordre de 1 à 2 personnes par an. Il y a donc une toute petite possibilité d'emploi au niveau de l'AFD.

Nous ne sommes donc pas un gros employeur, mais il faut rappeler que nous sommes une petite maison.

-François Vergès : question non enregistrée.

Serge Michailof : Nous avons une politique assez systématique de co-financement. Nous avons en gros 70% de nos opérations en co-financement. Sachant que notre premier co-financier en termes de volume est la Banque Asiatique de Développement, le deuxième est la Banque Mondiale, le troisième est l'Union Européenne. Indépendamment de cela, nous essayons de gérer des opérations pour le compte d'autres bailleurs de fonds. Nous le faisons actuellement à titre réciproque avec la KfW. Nous avons un partenariat très étroit, et actuellement nous avons un mandat de gestion avec eux. Nous gérons de l'argent de la KfW et vice versa, elle gère nos fonds. La répartition des tâches se fait en fonction des compétences techniques et en fonction de l'état de notre logistique locale.

Depuis deux ans, nous discutons avec l'UE pour avoir des délégations de gestion de leurs financements. Nous avons eu de nombreuses discussions et d'énormes difficultés parce qu'il y a d'abord une résistance des services de la communauté qui voient les aides bilatérales comme des concurrents de l'aide européenne. Aussi, il y a une hostilité politique des petits pays qui n'ont pas envie de voir ce qu'ils appellent une « renationalisation » de l'aide communautaire. Dans ce contexte, les perspectives sont incertaines.

L'AFD va également mettre en œuvre les fonds du PPTE bilatéral qui correspond à la remise de dette et dont des volumes sont très variables selon les pays. Pour certains pays cela représente des montants très importants. Dans le cas du Cameroun par exemple, les montants vont être de l'ordre de plus de 100 millions d'euros par an, pour les années à venir. Si la Côte d'Ivoire arrive un jour à l'initiative PPTE, ce sera du même ordre de grandeur que le Cameroun. L'urbain et les infrastructures sont pour nous une priorité pour le Cameroun. Nous avons eu à cet égard des discussions difficiles avec certains partenaires parce que beaucoup voient la lutte contre la pauvreté comme limitée aux programmes sociaux. Pour nous, la lutte contre la pauvreté c'est d'abord les créations de richesses. Celles-ci passent par les infrastructures et par l'urbain. Nous avons veillé à ce que sur le PPTE Cameroun, il y ait un volet infrastructures urbaines très important.

## Radical changes in DFID. Some reflection on their impact

Patrick Wakely, Professor of Urban Development, Development Planning Unit of the University College London.

Earlier this year the Policy Division of the British government's Department for International Development (DFID) went through a major organisational change that could have a significant impact on international support to urban development and poverty reduction in urban areas.

For the last thirty years, professional and technical advice have been given to DFID's country programs, and the regional divisions that administer UK development co-operation to Africa, Asia and the Caribbean through a system of full-time Advisers grouped in professional departments (Economic, Health, Education, Social Development, Natural Resources, Infrastructure and Urban Development, etc.). Each of these departments was headed by a Chief Adviser who controlled two budgets : one that allowed the contracting of specialist advice and technical assistance; and the other for commissioning research. In the case of the Infrastructure and Urban Development Department (IUDD) this amounted to some £40 million annually for technical assistance and consultancy and £18 million for the Knowledge and Research (KaR) programme.

Under the leadership of the head of the IUDD, Chief Engineering Adviser John Hodges, DFID gained enormous respect and became highly influential in urban development and urban poverty reduction amongst the international donor community. For example IUDD (DFID) provided substantial financial and technical support to UN-Habitat and, together, with the World Bank, had a significant role in the development of the Cities Alliance. It had an important influence on the UNDP/UN-Habitat Urban Management Programme and supported the UNDP/UN-Habitat Sustainable Cities Programme. At the same time, through the commissioning of studies, the dissemination of best practices and the KaR Urbanisation Research Program, IUDD had a significant impact on understanding the importance of urban areas to national development, recognising the special characteristics of urban poverty and in promoting good urban governance, participation and community-led development. Its strategic approaches to these issues were captured in the DFID target strategy paper "Meeting the Challenges of Poverty in Urban Areas" (2001).

The current changes have been made in order to ensure that as much as possible of the UK aid budget goes directly to reducing poverty in developing countries. The Policy division is reducing its spending by a third and dispersing the advisors and their departmental budgets to the regional and county programs and to a series of short-life "issue specific" teams in the Policy Division. Amongst the teams there is currently one concerned with Urban-Rural Change (URC) to which three members of the former IUDD Urban Group are attached. However, the issues with which it is principally preoccupied do not embrace many of those that were central to the concerns of the former IUDD Urban Group. Michael Parkes, the Senior Urban Adviser, is a half-time member of the Policy Division. His other post is in DFID's International Division, which deals with the multi-lateral aid agencies (The United

Nations, World Bank, European Union, etc.) Thus he is well placed to influence the continuation of support to UN-Habitat, the Cities Alliance, the urban support programmes of the EC, etc. There is, however, no guarantee that the IUDD Urban Team once enjoyed.

It remains to be seen whether the British Government's championship of support to poverty reduction through urban development in the South will continue under the reorganised DFID Policy Division, or whether it will join USAID, the Netherlands, SDA (Switzerland) and CEDA (Canada), all of whom have drastically reduced their urban support programs in recent years. Whatever the outcome, the DPU will continue to exert what pressures it can to keep urban issues high on the development co-operation agenda.

## L'expérience d'un bureau d'études danois : COWI

André Hernandez, COWI : Consultancy within Engineering, Environment and Economics

Je suis venu ici un petit peu par hasard. J'ai recontacté des personnes que je connaissais depuis longtemps, car par ailleurs je n'ai jamais travaillé en France. Et en discutant informellement, on s'est aperçu qu'il y avait des choses à échanger.

Ma présentation n'est peut-être pas très structurée. Le cliché est simplifié.

Généralement parlant, j'avait quelques difficultés de dialogue parce qu'on parle de choses différentes avec les mêmes mots. Mais quand on parle de décentralisation, d'urbanisme, de développement urbain, ça n'est pas les mêmes concepts et j'ai des difficultés à expliquer la différence.

Ma question est, est-ce que c'est un aspect de cette exception française, mais est-ce que ce ne serait pas une cause de certains maux de la France qui souffre d'une trop forte exception ?

Très rapidement, j'ai une carrière post-coloniale si je peux dire, à la coopération française, à la coopération de substitution en Afrique, et en 1985, il y a donc bien longtemps, j'ai été amené à travailler sur un contrat Banque Mondiale, en Indonésie. Et c'était un choc culturel de voir la compétition internationale. Comment étaient gérés les projets, comment travailler sur les termes de référence.

Et le deuxième choc culturel, c'est quand j'ai vraiment déménagé au Danemark où j'ai appris un petit peu cet environnement socialiste, capitaliste, et une autre organisation du travail.

Quand je reviens en France de temps en temps, j'ai l'impression, c'est mon impression et peut-être que je me trompe, je vois qu'il y a des sociétés privées qui sont déstructurées. On fait souvent appel à des consultants indépendants, à des petites structures qui changent beaucoup, un certain vieillissement bien entendu, un conflit, ou plutôt une collaboration du public et du privé, etc. Il y a de multiples interventions à l'international des collectivités locales, régions, départements, villes, etc. J'ai de la peine à me retrouver dans ce labyrinthe. Et c'est ce qui est peut-être un peu latin, il y a beaucoup de doutes. Et puis à côté de ça, il y a beaucoup de certitudes que certains pays étrangers prennent pour de l'arrogance.

Le contexte social au Danemark

Au Danemark, on comprend mieux comment ça se passe. Il y a différents contextes sociaux, différents marchés du travail, différents pouvoirs des communes, il y a différentes stratégies de coopération internationale pour ne prendre que ça.

Le contexte social est très typique au Danemark et je vais le résumer en trois termes : liberté, égalité, fraternité. Seulement c'est de la liberté de l'égalité et de la fraternité appliquées. Et la liberté, puisqu'on est dans un contexte économique où les gens sont à l'écoute et les facilités d'échanges et de dialogues, de compréhension et de confiance. Une égalité et on verra, un

système social, un système de développement urbain est basé sur l'égalité sociale, et ça se ressent aussi dans les sociétés où il y a une très faible hiérarchie. Je suis dans une société de 3000 personnes, et bien mon directeur c'est mon hiérarchie. C'est le deuxième niveau de hiérarchie, il n'y a personne d'autre. Et il y a une fraternité. Il y a beaucoup d'associations structurées, même à travers les ONG au niveau de l'international.

J'ai essayé de trouver quelque chose d'un peu typique : la qualité de la vie en ville. Et il y a eu des statistiques qui valent ce qu'elles valent. Sur 215 villes qui ont été analysées, Copenhague a été la troisième ville où la qualité de la vie était la meilleure. J'aime bien Paris, mais pourquoi la qualité de la vie est classée trentième ou cinquantième ? Parce qu'en fait, les critères de qualité de la vie, le travail fait partie de la vie et l'environnement professionnel, les facilités de travail, les transports font partie de la qualité de la vie. Il y a beaucoup moins de stress à Copenhague. C'est déjà quelque chose de caractéristique que la qualité de la vie est jugée bien meilleure, alors qu'ici il y a bien plus de restaurants, de loisirs, de musées.

Il y a des questions sur l'aménagement et l'urbain. La première était quel est le rôle de la bicyclette ? la deuxième question est ce que les habitations vont avoir des rideaux aux fenêtres ? C'est quand même très curieux comme question. La première fois que je suis arrivée au Danemark, j'habitais dans un quartier un petit peu dix-septième siècle, et j'installais mes rideaux aux fenêtres et je me rendais compte que personne n'en avait. Il y a une sorte d'ouverture, et tout est public. On peut savoir tout sur ses voisins. Tout est public.

Ils ont un projet de développement urbain, c'est pas un l'extension dont on parlait comme ça à priori. Mais la stratégie de base, c'est l'égalité sociale et l'élimination de l'exclusion, à Copenhague, c'est le principe de base du développement urbain. C'est à dire que ça s'applique très bien aux modes que développent les bailleurs de fonds pour les pauvres. C'est déjà une stratégie de base. Toute la stratégie de développement urbain, est une stratégie de développement social.

Le développement d'égalité sociale, de droit et droit à la pension, de droit à la retraite, font partie du développement urbain. Le social tel qu'on le définit est un peu le système universaliste où tout le monde a des droits, qu'il soit payé ou non, qu'il soit jeune ou non, à la retraite, fonctionnaire, au chômage, etc. tout le monde a les mêmes droits. Il y a un système de cotisation obligatoire comme en France, et le système anglo-saxon où chacun se démerde. Le système scandinave est plutôt le système universel. Et sans entrer dans le détail, tout le monde a des droits quelle que soit sa condition sociale.

#### Le contexte du travail

Ça a un impact sur le marché du travail. Par exemple, il n'existe pas de fonctionnaires publics et des privés. Il existe des fonctionnaires qui ont exactement le même statut, exactement les mêmes droits, les mêmes règles. Il y a des particularités qui sont liées à des types de travail, mais il n'y a pas des actions publiques en tant que telles. Les gens sont renvoyés au bout d'un mois de préavis, etc. tout le monde a le même statut. J'ai moi-même un contrat de fonctionnaire tout en travaillant pour une société purement privée.

Le système aussi, c'est qu'il n'y a pas de primes, pas d'avantages particuliers, pas de treizième mois, on ne travaille que douze mois, on est payé douze mois. Il n'y a pas d'avantages spécifiques.

Les charges sont en principe payées par l'employé et je vais revenir un peu là-dessus. Ça change complètement l'optique du travail. Lorsqu'on fait une société, on paie 30% d'impôt pour 33% en France, ce qui est très semblable. La seule énorme différence, c'est que dans un système social universaliste, toute l'assistance sociale, la santé, la sécurité sociale, est incluse dans ces taxations. Il n'y a pas de caisse spéciale à payer. Il n'y a pas de caisses d'URSSAF, pas de caisses.

Quelque chose de très particulier : l'employeur, il contribue à la sécurité sociale, c'est 1% ! Alors que c'est 45% en France. Parce que cette société universaliste, la sécurité sociale est incluse dans la paiement des impôts.

Il y a des études qui sont souvent américaines, ils étudient si les facilités de renvoi ou d'embauche sont plus importantes sur une échelle de 1 à 8. Le Danemark est à 7 et la France à 2. On sait que lourdeur d'embauche et de renvoi des personnes freine l'investissement. Et le Danemark, alors que c'est un pays très socialisant, il y a des facilités de renvoi et d'embauche de fonctionnaires d'Etat.

Il y a quand même un aspect important qui est de parler l'anglais. 76% des Danois parlent l'anglais, c'est qu'ils parlent extrêmement correctement aussi bien que moi le français, ce qui n'est pas peu dire. Mais surtout qu'ils écrivent des rapports qu'ils travaillent en anglais. 52% l'allemands, 10% le français. En France, 35% parlent l'anglais, et 100% le français !

#### La place des communes

Il y a un autre aspect important qui se constate dans la coopération internationale, c'est le pouvoir des communes. Il n'y a pas d'intermédiaire entre la commune et l'Etat. Il n'y a pas de structure administrative intermédiaire ; il n'y a pas d'agence urbanistique, il n'y a pas de départements. C'est la commune à qui on paie les impôts, c'est la commune qui paie la santé, c'est la commune qui paie la sécurité sociale, les allocations familiales, etc.

Le Grand Copenhague c'est 40 communes différentes qui sont indépendantes. Il n'y a pas d'instance régionale. Le Grand Copenhague n'a aucun organisme, ni de stratégie urbaine. C'est la commune et l'Etat. Quand on parle de décentralisation, on parle en fait d'autre chose. Moi je ne vais voir que la commune, je vais voir les impôts de la commune, je vais voir les allocations familiales de la commune. Ils sont responsables des hôpitaux, des services de santé.

La coopération internationale se concentre dans la compréhension des problèmes. Les budgets sont communaux. Le planning urbain est fait au niveau national, district et communal.

Les communes peuvent décider d'appliquer un autre planning que celui qui était décidé par l'Etat et par le District. A Copenhague, par exemple, ils refusent ce qui a été établi par le planning urbain national.

La coopération internationale. DANIDA est le programme de coopération danoise. Et je vais dire deux mots sur la coopération scandinave. SIDA qui est suédois, etc.

Ce sont les quatre pays au monde (Danemark, Suède, Norvège, Hollande) qui ont coopération internationale supérieure à 0, 7%.

Le total des financements de coopération scandinave est supérieur aux financements de la coopération française. Mais, elle ne s'applique qu'aux privés, il n'y a que des privés qui interviennent. Il n'y a pas d'inspecteur du trésor détaché, il n'y a pas d'office de la coopération qui emploie des personnes. Il n'y a que des contrats. Même au niveau des préparations de projets, même au niveau de l'évaluation de projets, ce qui donne du travail à une société de 3000 personnes et jusqu'il y a deux ans, 70% de leur marché était uniquement basé sur DANIDA, avant, ils étaient 2000 consultants.

## Réflexions

Après j'ai repris quelques phrases du texte de Monsieur Vergès et puis j'ai essayé de réfléchir dessus.

C'est vrai que la colonie Française a beaucoup marqué l'assistance technique Française. Et il est difficile de comprendre le monde aujourd'hui si on s'appuie sur l'Afrique francophone. C'est quand même très limité. Et il est difficile d'employer des jeunes avec une expérience 'coloniale'. Ca veut dire que les jeunes doivent réinventer quelque chose qui n'est pas le cas des pays qui n'ont pas été colonisés et qui ont du inventer quelque chose qui s'appliquait sur des pays qui s'appliquent à tout le monde.

Au Danemark ceci ne se ressent pas. Les vieux et les jeunes sont au même pied d'égalité parce qu'on travaille ensemble. On discute des principes ensemble, on n'a pas de pré-principes.

C'est vrai que les financements scandinaves n'embauchent que des sociétés privés. Il n'y a pas eut d'assistance technique, d'inspecteur du budget et pas de détachement, il n'y en a jamais eu, interdiction par la loi. Donc c'est vraiment différent. Ce qu'on peut faire, on peut employer sur du court terme, dans des commissions bien spéciales quelqu'un de l'administration pour nous aider à faire quelque chose. A condition d'avoir l'autorisation du chef du poste détaché, mais c'est très particulier. Le ministère ne fait que définir la politique.

## Absence de coopération décentralisée

Je veux revenir un petit peu aussi sur le fait qu'il n'y a pas de coopération décentralisée. Aucune commune n'intervient sur l'international. C'est illégal de par la loi. Quand on parle de coopération décentralisée, on parle de

La Banque Mondiale a des nouveaux concepts qui sont conçus ainsi. J'ai par exemple travaillé sur un séminaire Internet avec la Banque Mondiale, sur la gestion foncière, qui n'était pas qu'urbaine d'ailleurs, il y avait 200/300 intervenants, et il n'y avait qu'un seul français ! Comment voulez-vous que les organisations internationales puissent définir des politiques, puisqu'en fait, c'est la conséquence de consensus. Si tous les gens qui interviennent ne sont pas français, en fin de compte il n'y a pas d'expérience française. Et les anglo-saxons qui sont diabolisés un petit peu, mais je m'excuse, mais travailler en Indonésie, en Chine ou au Kosovo, ils ne sont pas anglophones.

Le développement basé sur la domination du secteur public national qui a changé un petit peu. Le secteur public au Danemark n'a pas de privilège particulier. Un fonctionnaire et un privé ont les mêmes droits, les mêmes règles. L'émergence des collectivités locales n'est pas d'actualité puisque depuis toujours tout se décide dans la commune et aucune intervention est menée à l'international.

#### Systeme de coopération danois

On disait moins de béton, plus de gestion, c'est vrai. Mais plus que de la gestion de projet, comme le système est fait pour que les sociétés embauchent. Elles ont beaucoup d'employés permanents puisqu'elles peuvent renvoyer quand elles veulent. Parce qu'on ne paie pas les charges, etc. Donc les sociétés sont de grosses sociétés d'employés permanents. Et automatiquement, il y a une accumulation du savoir-faire parce qu'il y a des échanges internes. La gestion interne, le contrôle interne de qualité sont importants. Les fonds DANIDA sont basés sur la qualité. Le système de contrôle de qualité est très perfectionné, très normalisé. Les structures et les sociétés sont adaptées. Quand on fait un contrat, on envoie pas quelqu'un à l'étranger, il y a un contrôle de qualité derrière et sur des méthodologies très structurées.

Le financement de DANIDA sur les sociétés, je voulais aussi dire que leur système est que tout est organisé, déclaré. Donc si on prend un employé, il n'y a pas de négociations sur le prix, DANIDA le paie son salaire plus un pourcentage. Les sociétés font automatiquement des bénéfices. Ni trop ni trop peu, juste calculé sur les bases, pas de concurrence à perte. La sélection des consultants se fait donc sur la qualité et le prix n'est pas discutable, il est sur le salaire déclaré plus un pourcentage.

#### Zone d'intervention limitées

La concentration sur l'Afrique francophone n'existe pas puisqu'au Danemark, et se concentre sur des aspects diversifiés.

Il y a très peu de dispersion, DANIDA intervient sur seulement 15 ou 20 pays, avec de gros financements. Alors que la France travaille avec des petites montants sur des centaines de pays.

On travaille aussi avec les ONG. Et on ne se pose pas la question de savoir si les ONG sont plus proches des pauvres, si c'est plus mode. Est ce que cette concurrence des ONG qui font

baisser les prix par rapport aux sociétés privés, est-ce une difficulté pour travailler ensemble ?  
On travaille en symbiose complète avec les ONG.

La coopération décentralisée, est-ce pour donner bonne conscience à peu de frais, à des élus locaux. Cette question ne se pose pas au Danemark. Il y a en France une compétition entre villes, des voyages politico touristiques, on ne sait pas qui fait quoi et c'est un frein à la coopération. C'est un saupoudrage désespérant. Je ne suis pas pour cette coopération décentralisée à la française. Il n'y a pas de coopération décentralisée de ce type au Danemark.

La place des sociétés d'ingénierie

Donc il y a des grosses sociétés d'ingénierie, les communes n'interviennent pas. Le marché des indépendants, n'est pas aussi florissant qu'en France parce que c'est plus facile d'être embauché. Et les bailleurs de fonds travaillent beaucoup plus sur l'international car ce sont des pays qui ont une ouverture sur l'international. Ils travaillent depuis longtemps sur l'international.

L'adaptation au marché est soutenue par DANIDA. COWI en particulier. C'est une société de 3000 personnes, dont 300 sur l'international. Cette culture de société, privé plus actifs, excellente et très forte organisation interne, sur des contrôles de qualité très strictes, sur obligation d'exportation et de pratique des langues.

Donc c'est vrai que l'Union Européenne et la Banque Mondiale se fixent sur les CV. Ça change lentement. Et souvent les receveurs d'ordres comme la Russie, veulent absolument des gens extrêmement compétents. Donc on réalise des contrôles de qualité sur des spécialités et des contrôles de qualité de jeunes, car on les met dans les appels d'offre. Et on travaille en équipe, toutes les deux semaines, il y a des réunions internes où on échange les expériences et des informations sur des sujets en particulier. C'est supervisé par des anciens, mais réalisé par des jeunes.

Se spécialiser dans les carrières à l'international ?

Une autre question se posait sur la spécialisation dans les carrières sur l'international. Oui, car je n'ai pas beaucoup d'activité en France ni au Danemark. Etre indépendant sans intégration dans un société est quand même risqué parce qu'on fait du saupoudrage, on ne sait plus ce qu'on fait. Il faut garder une certaine flexibilité. Chez COWI, on a cette grande flexibilité ; on essaie d'alterner long et court terme, car en court terme on perd l'idée de ce qu'on fait sur le terrain. Et le côté opérationnel et le côté recherche sont recherchés, donc les universités sont très intégrées dans nos travaux.

La gestion de projets est une affaire ancienne, mais ça n'est pas nouveau qu'il faut en faire, mais je pense que ça ne suffit pas. Je pense qu'il faut faire plus de gestion des ressources humaines, de transfert, de technologies. On demande de plus en plus des hyper-spécialistes mais il faut avoir une connaissance du contexte, que seuls des généralistes, ou quelqu'un qui a fait un peu de terrain peu avoir. Il ne faut pas trop se focaliser sur ces hyper spécialités. Je pense aussi que sur le contrôle de qualité qui est difficile à faire dans une société déstructurée.

Je pense quand même en conclusion que la compétence française qui existe et la recherche française sont mal utilisées. Je reprends un peu des thèmes qui ont déjà été débattus. Dans les séminaires de la Banque Mondiale, on ne voit personne. Je vais sur des présentations internationales où il n'y a pas de présentation d'experts francophones. On ne sait pas ce qui s'y passe. Il y a un avantage de mystère peut-être ou de redécouverte. C'est peut-être le côté positif des choses. De temps en temps au Danemark on a besoin des francophones, besoin de la langue, tout le monde ne parle pas français chez COWI, on a besoin de la connaissance de ces métiers du milieu francophone.

Donc il y a ce besoin de coopération de la demande. Il y a un besoin de redécouverte. Il y a des connaissances qui sont mal utilisées, et mal connues.

J'ai tout dit et rien dit en peu de temps. Merci.

Juste une remarque, COWI est une société qui gagne de l'argent.

Question de Monsieur Natali : « Urbanis vient d'être certifiée ISO 9001-V-2000. Vous avez parlé de contrôle qualité. Quelle est l'importance des certifications au Danemark et dans les appels d'offre internationaux ? »

André Hernandez : Le contrôle de qualité général, de qualité du travail, est fait à partir de normes ISO qui ont été acceptées. Donc il y a une qualité travail, comment on écrit les rapports, etc. Mais dans les domaines particuliers, il y a des contrôles de qualités qui sont définis par les spécialistes et qui s'appuient sur des contrôles techniques de qualité. L'urbanisme au Danemark est assez particulier. Il y a des plans de développement régional qui intègrent l'urbain et le rural. Donc en fait, la qualité qui est définie par des normes qui sont appliquées dans les sociétés sont définies au niveau des urbanistes d'Etat. Donc c'est vrai que ça a été un petit peu fermé sur soi-même. C'était très nationalisé. Puis après ça s'est étendu à la Scandinavie et de plus en plus, ça devient un échange d'expériences. Mais c'est toujours très interne.

## Point de vue d'une ONG sur le marché des projets urbains dans les pays du Sud

Serge Allou, GRET, Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques.

J'ai été invité à vous présenter le point de vue d'une ONG sur le marché des projets urbains dans les pays en développement. Le GRET, le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques est une association loi 1901, de solidarité internationale, qui met en œuvre des projets dans des secteurs très diversifiés, dont le secteur urbain. Son budget annuel est de l'ordre de 13 millions d'euros; le GRET emploie une petite centaine de personnes sous contrat français, ainsi qu'un ensemble de personnes (autour de 300 selon mes estimations) dans le cadre de contrats de travail locaux, dans les pays en développement. Les deux tiers du budget du GRET concernent la mise en œuvre de projets de terrain dans les pays en développement. Le cœur de notre action est la mise en œuvre de projets avec un objectif qui est d'être présent dans le pays, de relever ce défi, et d'assumer une coopération de la présence qui ne soit pas une coopération de substitution ni d'assistance.

Le développement urbain est une partie de nos activités. On travaille aussi sur le développement rural, la micro-finance, les médias, etc.

Quel marché pour les ONG ?

Je voudrais vous livrer une réflexion sur notre marché, en vous donnant quelques éléments de contexte général. Cela va, à ce niveau de considérations générales, au-delà de l'urbain. J'en soulignerai quatre.

Le premier c'est que les ONG d'une façon générale, ont accès à un marché du financement de leurs projets qui prend essentiellement la forme de guichets. Les éléments de doctrine sont très faibles parmi les bailleurs, et le développement urbain en est assez généralement absent. Prenez par exemple l'Union Européenne : elle a un certain nombre de lignes de financement un peu lourdes. On va y retrouver les droits de l'Homme, la sécurité alimentaire, l'environnement, etc.. il n'y a rien qui puisse financer le développement urbain à proprement parler. Donc, quand on veut avoir accès à l'Union Européenne pour financer des projets de développement urbain, la seule possibilité aujourd'hui est de s'adresser au guichet de co-financement des ONG, la fameuse ligne B7-6000 ouverte à tous les types de projets.

Le second point est que dans cette logique de guichet, les ONG sont tenues de mobiliser des cofinancements, dont quelquefois une part incompressible (15%) de fonds privés. Cela est la règle à l'UE mais aussi au MAE. En d'autres termes, lorsque vous ne répondez pas à un appel d'offre (où vous êtes alors opérateur d'un commanditaire et donc financé à 100%) et que vous souhaitez proposer un projet que vous avez vous-même élaboré, vous ne pouvez avoir accès, à travers ces guichets, qu'à une part limitée des financements nécessaires à sa mise en œuvre. Si vous voulez préserver cette force de proposition qui fait le propre d'une association, de proposer des projets, de construire des choses, et bien vous êtes confronté à ce problème. C'est un vrai problème, dans le sens où vous n'êtes à aucun moment assuré de pouvoir rassembler

l'ensemble des moyens nécessaires et que bien sûr la décision d'un bailleur n'entraîne pas nécessairement la décision de l'autre. On vous encourage par exemple en France à aller solliciter des financements multilatéraux mais sans aucune garantie qu'une fois ceux-ci obtenus, les cofinancements nécessaires, qui pourraient être de nature bilatérale, soient mobilisés en complément de façon souple. En Angleterre par exemple aujourd'hui cela fonctionne ainsi : vous obtenez des fonds multilatéraux, la coopération bilatérale les complète automatiquement.

Dans ce contexte, le montage financier des projets est de plus en plus complexe et prend un temps considérable. Et il y a plus : vis à vis de chaque bailleur vous êtes redevable de l'ensemble du projet présenté et non pas de la seule part cofinancée. Cela fait courir aux associations des risques énormes. Concrètement nous avons été confrontés à ce problème et notre commissaire aux comptes a attiré notre attention et nous a obligé de réaliser des dotations en provision pour risque de cofinancement. Souvent vous n'attendez pas en effet la décision ferme et définitive de tous les bailleurs sollicités pour démarrer. Le gros d'un budget étant acquis, vous vous dites que vous trouverez les cofinancements nécessaires restants en cours de route. Mais de fait vous prenez le risque de devoir rembourser votre bailleur principal si cela ne se fait pas. Là-dessus, comme je l'ai dit, certains bailleurs exigent qu'une part des fonds mobilisés soient de nature privée. Sur de petits projets, on peut effectivement parvenir à rassembler ces fonds privés, mais quand vous êtes sur des projets qui ont une certaine surface financière, cela devient un autre casse-tête. En France, où les fondations par exemple sont très peu nombreuses, la mobilisation de financements privés est extrêmement difficile. Je ne m'étends pas là-dessus.

Troisième élément de contexte : le fait que de plus en plus, la rémunération des prestations qui sont celles des ONG qui se présentent à ces guichets, sont de moins en moins bien rémunérées. A l'Union Européenne il est devenu quasiment impossible de faire financer quelque prestation technique que ce soit de base arrière, d'appui du siège à la réalisation des projets. De même il est exigé que vos prestations soient facturées au coût réel de la masse salariale directement impliquée. L'ensemble des prestations de service de l'association (appui technique des gens du siège, coûts centraux de comptabilité, de gestion financière des projets, etc.) est renvoyé à un pourcentage extrêmement modeste (7%) de « frais de fonctionnement ». Inutile de dire que ce pourcentage ne couvre absolument pas vos coûts.

Quatrième chose : on assiste de plus en plus à un renforcement de ce qu'on appelle l'aide budgétaire au détriment de l'aide projet. Aide budgétaire aux pays qui va aller croissante dans le cadre des processus de réduction des dettes (Pays Pauvre Très Endettés, PPTE ; Contrat de Désendettement et de Développement, C2D). Les moyens sont mobilisés à travers les budgets des Etats, à charge pour eux s'ils le souhaitent de faire appel à des opérateurs nationaux ou internationaux pour pouvoir mettre en œuvre éventuellement des projets. En d'autres termes le donneur d'ordre, se déplace du Nord vers le Sud. Et si vous n'êtes pas présent concrètement sur le terrain, ce que vous avez de plus en plus de mal à faire comme je viens de vous l'expliquer, et bien vous n'avez pratiquement plus aucune chance d'avoir accès aux financements.

Ajoutons un dernier élément de contexte, simplement pour dire qu'en France, le monde des ONG mobilise 0,6 % de l'aide publique au développement. La France occupe le tout dernier rang en Europe de ce point de vue. La moyenne européenne est de l'ordre de 5%.

### Evolution des missions d'aide au développement urbain

En quelques minutes maintenant, quelques informations sur l'évolution des missions d'aide au développement et d'aide au développement urbain en particulier. Je vais rapprocher ça des ressources humaines nécessaires.

Tout d'abord, il faut savoir que le développement urbain n'est pas un thème majeur d'intervention des ONG. Elles sont assez peu nombreuses à agir dans ce secteur. Et celles qui y interviennent, le GRET par exemple, ont clairement fait évoluer, ces vingt dernières années, les thèmes de travail de domaines techniques (la promotion de matériaux locaux dans la construction par exemple) vers des domaines plus sociaux et institutionnels.

En matière de développement social, cela prend la forme d'un appui à l'organisation de groupes d'habitants, à l'organisation d'une société locale en capacité d'être un interlocuteur des pouvoirs publics, un interlocuteur disposant de capacités techniques, financières et institutionnelles pour pouvoir exprimer et faire valoir des solutions. Il y a un champ de développement qui s'est beaucoup développé autour de ce thème du renforcement des organisations sociales, en particulier en Afrique, l'Amérique latine ayant déjà une longueur d'avance de ce point de vue.

Pour certaines ONG sur ces bases, l'enjeu est de passer à l'institutionnel. C'est à dire non seulement de travailler au renforcement des organisations sociales, mais aussi de travailler au renforcement du dialogue, de la concertation, de la négociation pour créer des liens entre ces organisations sociales plus ou moins stabilisées et les pouvoirs publics plus ou moins représentés à l'échelle nationale ou locale. Bref, il s'agit là d'intervenir sur le champ de la construction de compromis négociés pour faire la ville.

Ce qu'on peut aussi noter, c'est l'importance que prennent des éléments qui relèvent de l'ingénierie qu'on pourrait qualifier de financière. La crise fiscale des Etats est claire. On n'est pas dans des logiques fiscales mais dans des logiques contributives : comment on construit des programmes de financement des actions. Comment on essaie de mobiliser des moyens qui vont non seulement concerner une trentaine de familles, mais qui aient un effet de levier pour mettre au point des systèmes de financement des opérations se donnant pour objectif leur pérennité et leur diffusion.

Tout ça pour dire que la dimension technique des projets a fortement diminué. Effectivement on continue d'avoir des supports techniques pour travailler sur ces questions, l'habitat ou les services par exemple. Ce que je veux dire c'est que la technicité diminue dans la mise en oeuvre des projets. On n'est pas des techniciens du réseau d'assainissement, ou comme on pouvait l'être de la mise en oeuvre de filières de matériaux locaux, etc. Il y a des éléments qui

ont disparu, et il y a des éléments d'ordre social, procédural, institutionnel, financier, qui prennent le pas et qui exigent me semble-t-il un niveau d'expérience différent dans la coopération. Il ne suffit pas d'être jeune ingénieur des Ponts qui peut mobiliser son savoir technique et à partir de là rebondir sur un certain nombre d'autres éléments. On a d'emblée besoin de personnes qui sont en capacité de participer à des jeux sociaux et institutionnels, politiques bien sûr, qui aient une parfaite maîtrise de dispositifs financiers complexes, etc.

### L'accueil des jeunes

Sur les questions de mise en œuvre de projets on pourrait penser que les ONG, comme le disait Monsieur Arnaud je crois ce matin, elles pourraient être un premier espace d'apprentissage d'accueil pour des jeunes. Certes, mais dans le contexte que nous connaissons, de restriction des moyens auxquels nous pouvons avoir accès, dans le contexte aussi de « sudification » de l'aide, on va d'abord privilégier l'emploi de compétences nationales avant de mettre en avant des compétences étrangères et en particulier françaises. Et la compétence étrangère qu'on va nécessiter dans ce cadre là pour la mise en œuvre du projet, ce sera bien souvent celle de chef de projet. Or le chef de projet, n'est effectivement pas un jeune. Pour cette fonction, il faut de l'expérience.

Dernier point , sur le volet évaluations-études, vous ne vendez pas des CV de jeunes. Si vous voulez obtenir des marchés d'évaluation, il est très clair que le CV junior ne passe pas. Ce sont les seniors qui sont choisis, même s'ils sont quelquefois payés comme des juniors.

Voilà, j'en ai terminé. J'ai souhaité posé quelques éléments de diagnostic plutôt que d'avancer des solutions que je n'ai pas. Ce que je crois, c'est que sur tous ces points, à partir de ces éléments, il y a besoin de concertation entre les donneurs d'ordre, les opérateurs, les ONG. Comment se construit cette concertation pour avancer et pour relever certains de ces défis ? J'espère que le débat pourra aider à pointer quelques pistes.

## Les milieux de la recherche française sur les villes du Sud : évolutions et perspectives

*Alain Durand-Lasserve, chercheur au CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique.*

L'intitulé de mon intervention est « les milieux de la recherche française sur les villes du Sud, les évolutions actuelles et perspectives ». C'est un sujet qui est très ambitieux, très sensible et peut-être un peu marginal dans ce milieu, mais qui a été complété par des entretiens que j'ai eu récemment avec un certain nombre de collègues de l'Université, du CNRS, de l'IRD.

J'aborderai cette question sous trois angles en essayant de dégager les tendances actuelles de l'évolution : 1. Le dispositif de recherche : quelles sont les institutions concernées ? 2. Les stratégies de recherche et les orientations thématiques. 3. Les rapports entre recherche et opérationnel.

### **1. Le dispositif de recherche : quelles sont les institutions concernées ?**

#### **Dispersion du dispositif de recherche :**

Depuis une dizaine d'années (fin de la « Commission Rochefort »), on note l'affaiblissement du dispositif de recherche sur les villes du Sud.

#### Les institutions concernées :

Les Universités (UFR, laboratoires universitaires associés ou non au CNRS). La recherche urbaine sur les villes du Sud y est rarement affichée. Cela vaut pour les Instituts d'Urbanisme (Institut d'Urbanisme de Paris ne travaille plus sur les villes du Sud, à l'Institut Français d'Urbanisme, l'option « Villes en Développement » ne constitue que l'une des 5 options du DESS « Urbanisme et Aménagement »). IEDES-Paris I (DESS Aménagement Local et Dynamiques Territoriales dans les PED). Une exception notable et encourageante : l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes : DESS « Ingénierie des services urbains en réseaux dans les PED », (DESS ISUR) créé en 2002.

IRD (ex-ORSTOM) : Suite à la réforme de 2000-2001, principalement 3 UR sont concernées par la recherche urbaine (UR 13 : Mobilité et recomposition urbaine ; UR 23 : Développement localisé urbain : dynamiques et régulation ; UR 29 : Environnement Urbain. Cette institution semble aujourd'hui frappée d'immobilisme et l'essentiel de son énergie est consacrée à sa propre reproduction. Sa contribution à la réflexion sur la ville est dérisoire comparée aux

moyens dont elle dispose. Elle semble totalement incapable d'ouverture, y compris auprès des équipes françaises.

CNRS : Sections 39 (Espaces, Territoires et Sociétés) ; 36 (Sociologie-Normes et Règles) ; 40 (Politiques-Pouvoir-Organisation). Peu de labos propres ou associés au CNRS travaillent sur les villes des PED. Appel d'offre récent (printemps 2003) sur le thème « Ville et Développement Durable » déjà mille fois abordé dans d'autres instances. Un autre appel d'offre dans la même veine sur les rapports entre régionalisation et mondialisation. Un manque d'imagination qui confine à la stérilité et souligne l'isolement de la recherche française sur les villes en développement dans le dispositif mondial.

Institutions dépendant du MAE, (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID) : Instituts Français à l'étranger : Maroc, Égypte, Liban, Syrie, Institut Français d'Architecture, Institut Français d'Amérique Latine, IFAS, IFEA, IFRA, etc.). Toutes, ou presque, ont un volet « recherche urbaine ».

#### Effectifs et statuts des chercheurs travaillant sur les villes en développement

Aucune institution ne sait avec précision combien de chercheurs travaillent principalement ou exclusivement sur les villes du Sud : 1. Le thème villes du Sud/villes en développement est rarement (de plus en plus rarement) affiché en tant que tel. 2. Beaucoup de chercheurs travaillent à la fois sur les villes du Nord – ou les villes des pays en transition – et les villes du Sud. 3. Beaucoup de thèmes de recherche ne font pas explicitement référence à la ville même si les recherches portent pour l'essentiel sur les villes où vivent, selon les régions, entre 45% et 80% de la population (ex. : Le GIS DIAL « Développement, Insertion Internationales » qui travaille avec l'AFD sur la question de la pauvreté et du développement durable, et le réseau IMPACT qu'il anime sur « Inégalité, Micro/Macro, Pauvreté, Acteurs »).

On peut estimer les effectifs chercheurs à une trentaine de personnes à l'IRD (chercheurs IRD et associés), à une trentaine dans les différentes sections concernées du Département des Sciences de l'Homme et des Sociétés, SHS, du CNRS. Très difficile de faire une estimation du côté des universités (sans doute quelques dizaines). Les effectifs sont donc non négligeables, malgré la dispersion du dispositif et les difficultés à atteindre une masse critique. On constate la stratégie individualiste des chercheurs et enseignants-chercheurs et pour autant un rôle croissant des réseaux thématiques, formels (Groupement d'Intérêt Scientifique, GIS, Groupement de Recherche, GDR) ou informels (N-AERUS).

### Les disciplines concernées

L'économie (économie du développement : IEDES, etc.), le droit et sciences politiques, la sociologie, la géographie (UFR de géographie et Section 39 du CNRS), l'urbanisme-aménagement (les Instituts d'Urbanisme).

### Les tutelles et les Ministères concernés

La dispersion observée au niveau des institutions et formations de recherche se retrouve au niveau des tutelles, celle-ci expliquant celle-là.

Dispersion, coupure institutionnelle et manque de coordination entre les tutelles et les ministères concernés : La Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), au MAE. Elle a la tutelle des instituts français à l'étranger. Le Ministère de la Recherche. Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur / Ministère en charge de la recherche. La Mission Scientifique Universitaire (rôle très marginal en matière de recherche sur les villes du Sud). Le Ministère de l'Équipement (DAEI, Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA). L'AFD.

Peu ou pas de ressources mobilisables sur la recherche urbaine. Liens assez lâches avec le milieu de la recherche, parfois considéré comme éloigné des réalités de terrains. Ces diverses institutions ont des stratégies, des logiques de fonctionnement et des perspectives différentes, parfois peu compatibles les unes avec les autres. Problèmes de coordination entre ces institutions aggravés par la fréquence des réformes internes à chacune d'entre elles, et par la mobilité des personnes et des responsables.

### Les associations entre institutions et formations de recherche

Pour pallier la dispersion du dispositif de recherche et le manque d'effectifs et de moyens, quelques regroupements ont été effectués :

1. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) + Université de Marne la Vallée/ Paris 12 + CNRS = Laboratoire Technique Territoires Société, (LATTS) (UMR),
2. AFD, associé au GIS « Développement et Insertion Internationale » (travaille sur la pauvreté et le développement durable),
3. UMR entre l'IRD et l'université d'Aix-Marseille, Laboratoire Population, Environnement, Développement (il faut souligner que la création d'une UMR est une procédure très lourde et dissuasive),
4. Institut Fédératif de Recherche (IFR) envisagé par l'IRD, de même que conventions de recherche et conventions d'accueil (IRD-EHESS),
5. Rapprochements entre Écoles doctorales de l'université et Instituts français à l'étranger,
6. Réseaux thématiques nationaux (équipes françaises) et, de plus en plus, internationaux (équipes européennes et pays du Sud).

Ces réseaux ont une existence formelle ou informelle. En conclusion ce dispositif est éclaté et sinistré. Il est impossible de dire s'il est en cours de restructuration ou à l'agonie. Si une restructuration est en cours, on en voit mal les contours et les objectifs.

## **2. Stratégie de recherche et orientation thématique**

**Y a-t-il en France une stratégie de recherche sur les villes du Sud, et qui définit cette stratégie ?**

Recherche urbaine : y a-t-il une spécificité des villes du Sud ?

C'est un vieux débat, jamais tranché clairement, mais la pratique des institutions de recherche et l'affichage des thèmes suggère que cette coupure s'estompe. Impact de cette évolution sur la formation.

Il n'y a pas de stratégie de recherche identifiable au niveau des tutelles (MAE, Ministère de la Recherche, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Équipement)

Succession de réformes institutionnelles au niveau des tutelles et des institutions de recherche (IRD).

Le PRUD constitue une encourageante tentative pour que les tutelles définissent une stratégie. Mais il s'agit plus d'un appel à proposition que d'un appel d'offre ciblé sur des thèmes considérés comme prioritaires par les tutelles.

Rôle des chercheurs dans la définition des stratégies de recherche : rôle important à l'IRD et au CNRS (Commissions scientifiques). Avantages : échappe à la dépendance du politique et évite « pilotage par l'amont », sur des objectifs qui seraient décidés sans consultation du milieu de la recherche.

Mais cela pose un sérieux problème : le milieu de la recherche est-il le mieux placé pour évaluer la demande sociale ?

**L'absence de stratégie nationale en matière de recherche sur les villes du Sud a un impact sur les orientations thématiques :**

Comment un thème devient-il émergent ?

Particulièrement par l'influence des institutions internationales, en particulier de la Banque Mondiale et des organisations du système des Nations Unies. Emergence de nouveaux thèmes

dans le monde anglo-saxon dès la première moitié des années 1990 et aujourd'hui, convergence des thématiques au niveau international autour de thèmes privilégiés par la recherche anglo-saxonne. Dans ce contexte, on note une relative « indépendance » de la recherche universitaire française, mais, en contrepartie, un certain isolement dans le débat international sur la ville, accentué par des problèmes de langue, et la perte de vitesse de la recherche française sur la ville, en particulier en Amérique Latine. Voici en encadré une liste des thèmes émergents dans la fin des années 1990-début des années 2000.

### **Développement urbain durable / soutenable :**

#### **Environnement urbain (brown agenda)**

L'eau et le traitement des déchets/Impact sur la ville de la croissance accélérée des quartiers irréguliers/Risques urbains.

#### **Gouvernance locale et nouvelles formes d'exercice du pouvoir**

Ce thème prend le relais du thème décentralisation/Les institutions de la gouvernance/Stratégies en matière de gouvernance urbaine/Démocratisation et transparence.

#### **Participation et processus participatifs**

Promouvoir l'intégration sociale/La citoyenneté/Le rôle du tiers secteur /Les nouvelles formes de partenariat.

#### **Identité urbaine, mouvements identitaires**

Héritages culturels/Ré-appropriation des espaces/Gestion de la diversité culturelle en milieu urbain.

#### **Femmes / genre**

Thème traité soit en tant que tel, soit dans le cadre d'autres thématiques (pauvreté, participation, accès au sol).

#### **Pauvreté urbaine**

Amélioration des situations de pauvreté/Les cultures de la pauvreté/Les stratégies de survie

#### **Santé**

Impact de la pandémie de SIDA et des maladies opportunistes, maladies hydriques liées à la déficience des services urbains.

#### **Impact des mutations technologiques sur la ville**

Comment la ville génère et intègre les mutations technologiques/Formes innovantes de gestion et de production/Ville et société de l'information.

## Mesures correctives et filets de sécurité

L'intégration de l'informalité/La sécurité de la tenure/Les systèmes alternatifs de crédit.

## Emploi et nouvelles formes de travail

Mutation du travail (à noter l'apparition du délicieux terme « work nouveau » sans doute par analogie avec le mouvement Art nouveau)/Sous-emploi, chômage.

## Territoires et territorialité

Les systèmes de représentation (de la ville)/Nouvelle territorialité/Déplacements, mobilité, migrations.

### **Développement urbain durable / soutenable :**

#### **Environnement urbain (brown agenda)**

L'eau et le traitement des déchets/Impact sur la ville de la croissance accélérée des quartiers irréguliers/Risques urbains.

#### **Gouvernance locale et nouvelles formes d'exercice du pouvoir**

Ce thème prend le relais du thème décentralisation/Les institutions de la gouvernance/Stratégies en matière de gouvernance urbaine/Démocratisation et transparence.

#### **Participation et processus participatifs**

Promouvoir l'intégration sociale/La citoyenneté/Le rôle du tiers secteur /Les nouvelles formes de partenariat.

#### **Identité urbaine, mouvements identitaires**

Héritages culturels/Ré-appropriation des espaces/Gestion de la diversité culturelle en milieu urbain.

#### **Femmes / genre**

Thème traité soit en tant que tel, soit dans le cadre d'autres thématiques (pauvreté, participation, accès au sol).

#### **Pauvreté urbaine**

Amélioration des situations de pauvreté/Les cultures de la pauvreté/Les stratégies de survie

#### **Santé**

Impact de la pandémie de SIDA et des maladies opportunistes, maladies hydriques liées à la déficience des services urbains.

#### **Impact des mutations technologiques sur la ville**

Comment la ville génère et intègre les mutations technologiques/Formes innovantes de gestion et de production/Ville et société de l'information.

#### **Mesures correctives et filets de sécurité**

L'intégration de l'informalité/La sécurité de la tenure/Les systèmes alternatifs de crédit.

#### **Emploi et nouvelles formes de travail**

Mutation du travail (à noter l'apparition du délicieux terme « work nouveau » sans doute par analogie avec le mouvement Art nouveau)/Sous-emploi, chômage.

#### **Territoires et territorialité**

Les systèmes de représentation (de la ville)/Nouvelle territorialité/Déplacements, mobilité, migrations.

#### **Déviance et marginalité**

Sécurité, insécurité/Contrôle social/Violence urbaine.

#### **Prospective urbaine**

Ce thème (dopé par le passage à l'an 2000) s'articule principalement autour de l'axe « mutations technologiques - nouveaux espaces de communications ». On y trouve plus souvent le pire que le meilleur. Il inclut également les recherches sur les indicateurs (de la pauvreté, du logement, etc.)

### **Déviance et marginalité**

Sécurité, insécurité/Contrôle social/Violence urbaine.

### **Prospective urbaine**

Ce thème (dopé par le passage à l'an 2000) s'articule principalement autour de l'axe « mutations technologiques - nouveaux espaces de communications ». On y trouve plus souvent le pire que le meilleur. Il inclut également les recherches sur les indicateurs (de la pauvreté, du logement, etc.)

### Quelques traits communs aux nouvelles thématiques :

-Approches pluridisciplinaires et associations disciplinaires

-Intérêt nouveau pour les approches associant sciences de l'homme et de la société, technologies et sciences de l'ingénieur

(Ex. : l'Action concertée incitative Ville du MENRT 1999).

-La plupart de ces thèmes posent implicitement que la concertation et

l'amélioration des modes actuels de gestion et de gouvernement des villes sont susceptibles de concilier les intérêts divergents des divers groupes sociaux urbains. En toile de fond : la recherche du meilleur équilibre entre justice sociale / équité et efficacité technique et économique

-En particulier, sont portés disparus (perdus corps et biens) tous les thèmes qui font référence à une analyse des rapports sociaux en termes de rapport de classe, ou, plus généralement, toute approche d'inspiration marxiste ou qui requièrent le recours à des concepts ou à une terminologie empruntée à la sociologie et à l'économie marxiste.

-Caractère soudain et radical de ce revirement, commencé au tout début des années 1990, c'est-à-dire juste après le « commencement de la fin de l'histoire ».

-Ce revirement est en particulier sensible, en France, chez beaucoup de nos inusables collègues, reconvertis à la hâte entre 1990 et 1993, après un bain régénérateur de littérature nord américaine, à une pensée urbaine plus décente (au prix de quelques contorsions sémantiques, bien sûr). La conférence CILOG, qui s'est tenue à Paris en 1990 a été une étonnante illustration de cette débandade

Toutefois, re-émergence timide de quelques thèmes :

Légalité, illégalité, légitimité. Les droits des personnes (droit au logement, etc.). Les systèmes de décision en ville (différent de l'approche en termes de gouvernance, etc.) en particulier depuis que les institutions issues de Bretton Woods ont donné leur aval à un élargissement de la réflexion.

Les facteurs d'émergence des nouveaux thèmes : Un besoin, ou une demande, ou une menace : Il faut trouver une réponse.

**-Environnement** : niveau macro et micro ; rôle important joué par les classes moyennes urbaines dans la perception d'une menace sur l'environnement urbain, depuis qu'elles ont conscience que leurs quartiers aussi sont menacés par l'explosion de « l'informalité » ; nouvelle politique ségrégationniste et de « *containment* » des quartiers pauvres au nom de la protection de l'environnement.

**-Pauvreté** : voir les analyses et la nouvelle politique de communication du FMI et de la BM sur la question de la pauvreté, sous l'impulsion de Joseph Stiglitz.

**-Gouvernement des villes** : tentatives pour placer les responsables de la gestion des villes sous le contrôle des citoyens/citoyens : devoir de rendre compte, transparence, lutte contre la corruption ; dégager l'Etat de ses responsabilités ; susciter l'émergence d'entités urbaines concurrentes susceptibles d'offrir aux firmes des avantages que les Etats ne pouvaient lui offrir.

**-Emploi et travail** : en dessous d'un certain seuil de pauvreté, chute de la productivité des travailleurs ; accroissement insupportable pour les Etats et les villes du coût des « filets de sécurité » ; risques liés à un trop fort taux de chômage.

**-Insécurité** : des personnes et surtout des biens ; menace sur la stabilité politique des villes ; difficultés croissantes, depuis une dizaine d'années, à mettre en œuvre des réponses uniquement répressives.

**-Intégration des migrants et gestion de la diversité culturelle et milieu urbain.**

Deux mouvements contradictoires mais une certaine convergence :

Pas de « pensée unique » mais une forme unique d'articulation entre deux approches.

On observe une certaine convergence des projets politiques (projet néo-libéral lié à la globalisation) mais pas au-delà du point où le statu quo social peut être remis en question : 1. Les institutions financières internationales y jouent un rôle déterminant (et dans leurs sillages les agences d'aide et de coopération multilatérale et les dispositifs de coopération bilatérale), en particulier au niveau macro (mais elles ont souvent peu de prise au niveau local). 2. Montée des mouvements de la société civile, avec un impact réel en particulier au niveau local (mais elles ont peu de prises au niveau macro).

Les institutions internationales sont un vecteur très efficace de diffusion de la pensée néo-libérale au niveau macro. Des résistances au niveau micro (rôle du tiers-secteur, de la revendication démocratique). Incapacité de l'Union européenne à définir une stratégie d'appui au développement urbain dans les pays du Sud qui soit différent du catéchisme de la Banque mondiale (tâche impossible confiée conjointement à une institution de recherche britannique et néerlandaise). Après 4 ans de bavardage, on attend toujours les conclusions.

La langue et le langage accroissent encore cette influence (poids de l'anglais, poids des termes et concepts hérités de la gestion des entreprises).

Tendance générale à la dépolitisation du discours sur la ville.

### Aires géographiques privilégiées et évolutions récentes :

Là encore, une certaine inertie. Longtemps interventions en Afrique subsaharienne francophone. Gros moyens mobilisés (IRD) mais résultats limités. Aujourd'hui : accent mis sur la Zone de Solidarité Prioritaire, ZSP.

### **3. Comment définir les rapports actuels entre chercheurs et professionnels ?**

Voir les débats de la journée ADP de 1999. Synthèse publiée dans le N° 46 de VED de décembre 1999 sur « Villes du Nord, villes du Sud. Quelle formation, quelle recherche ? ». Le papier d'Alain Durand-Lasserve : « Les rapports entre chercheurs et professionnels ».

Pourquoi les relations entre chercheurs et professionnels sont-elles si difficiles ? On peut avancer plusieurs explications.

#### *Des raisons d'ordre institutionnel*

Le dispositif français de recherche est caractérisé par l'existence de grands Etablissements Publics à caractère Scientifique et Economique (EPST) employant un nombre important de chercheurs à plein temps, fonctionnaires de l'Etat. Cette situation — exceptionnelle parmi les pays développés — a des avantages certains : stabilité des carrières, indépendance de la recherche, pérennité des programmes, possibilité de mener des recherches théoriques ou fondamentales. Elle présente cependant un certain nombre d'inconvénients : elle tend à encourager les corporatismes et la défense des avantages acquis, à figer certaines disciplines en freinant le renouvellement de leur cadre conceptuel ; elle peut nuire à l'innovation et contribue à décourager les collaborations entre chercheurs et professionnels. Pour les chercheurs français, il n'est en effet pas indispensable de travailler sur contrats dans des projets de recherche en collaboration avec des professionnels. Cette situation est très différente de celle que l'on rencontre, par exemple, en Grande-Bretagne, au Pays Bas, aux Etats Unis ou au Canada. Or la collaboration entre chercheurs et professionnels s'avère de plus en plus nécessaire. C'est une situation assez paradoxale qui ne touche pas seulement la recherche urbaine mais l'ensemble des sciences sociales au CNRS : la dotation propre des laboratoires CNRS ou associés au CNRS travaillant sur les problématiques du développement tend à diminuer ; par contre, la place de la recherche contractuelle — souvent à finalité opérationnelle — augmente régulièrement depuis plus d'une décennie. C'est dans ce cadre que s'établissent le plus souvent les rapports entre chercheurs et professionnels. Or, jusqu'à ces derniers mois, les pratiques individuelles et celles de l'administration ne permettaient pas d'assurer réellement et dans la transparence l'exercice de la consultance et la régulation des rapports entre chercheurs et professionnels, malgré l'existence d'un dispositif réglementaire et législatif ancien, censé en définir le cadre et les conditions.

La recherche contractuelle peut donc, en principe, constituer une incitation au rapprochement entre chercheurs et professionnels. C'est encore loin d'être le cas.

Il y a peu de passerelles entre le monde des professionnels et celui des chercheurs. En conséquence, les activités de consultance ou d'expertise ne sont pas prises en compte - lorsqu'elles ne sont pas prises en compte négativement - par les instances d'évaluation de la recherche. Il y a très peu de temps que le Ministère de tutelle des EPST a commencé à apporter des débuts de réponses, à cette question : La loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999 devrait permettre une approche plus pertinente de cette question.

Il y a toutefois quelques effets pervers de ce que les chercheurs ont parfois appelé le « pilotage de la recherche par l'aval ». Je prends un exemple. Il y a depuis une dizaine d'années, une demande croissante en matière de SIG et de SIF. Elle provient d'utilisateurs très divers : sociétés d'ingénierie, urbanistes, sociétés d'équipement, prestataires de services urbains, services fiscaux, responsables et gestionnaires des villes, etc. Compte tenu de leur formation disciplinaire respective, les chercheurs ont certainement un rôle à jouer dans la conception de ces systèmes d'information et leur adaptation à des applications spécifiques. Ils ont également un rôle à jouer en tant que thématicien (interprétation des images, catégorisation et classement des objets, analyse des dynamiques observées etc.). Or, beaucoup de chercheurs travaillant sur les SIG et les SIF — y compris des chercheurs en sciences sociales — consacrent l'essentiel de leur temps de travail à des tâches strictement techniques, sans objet ni problématique de recherche, effectuant ainsi, pour le compte de tiers, un travail sous-rémunéré ne correspondant pas nécessairement à leur qualification et négligeant, par exemple, d'aborder des questions pour lesquelles ils seraient en principe plus compétent, comme, par exemple, l'étude de l'articulation innovations techniques / changement social.

### *Des raisons d'ordre culturel*

Elles sont sans doute les plus difficiles à surmonter.

Il y a tout d'abord les habitudes et les rythmes de travail : professionnels et chercheurs n'ont pas les mêmes. Par exemple, la question des échéances et des délais n'est pas perçue de la même manière par les uns et les autres. Travaillant dans une perspective à long terme, sans obligation de rendu à une date fixe, ceux-ci ont souvent du mal à s'adapter aux contraintes de temps auxquels sont soumis les bureaux d'études.

Il y a ensuite un ensemble de raisons que l'on peut rattacher au statut des intellectuels en France. Il faut bien sûr se garder de généraliser, mais il faut admettre que l'image que les intellectuels français se font d'eux-mêmes ne rend pas toujours facile le dialogue avec les professionnels. Ils ne pêchent pas par excès de modestie. Disons, pour être court, que beaucoup de chercheurs s'empoisonnent l'existence à faire toujours semblant d'être intelligents (bien évidemment ils le sont) avec toutes les difficultés de communication que cela entraîne.

Dans ce contexte, les chercheurs n'ont pas toujours appris à s'adresser à un autre public que celui de leurs étudiants et surtout de leurs collègues, d'où des écrits souvent encombrés de références savantes, voire érudites, mais inutiles, et une propension marquée à confondre théorisation et abstraction.

L'épreuve de la traduction d'un texte de recherche urbaine de français en anglais est révélatrice de ce décalage. Une traduction sinon littérale du moins fidèle est généralement d'un accès difficile pour un lecteur anglophone et passera facilement pour pédante. Sans tomber dans la rhétorique du sujet-verbe-complément d'objet direct, il est certain que la forme de l'exposé rend parfois difficile la communication avec les professionnels. La littérature scientifique en langue anglaise sur la question urbaine est beaucoup moins marquée par les dérives académiques et les digressions savantes dont les auteurs francophones sont coutumiers. C'est difficile d'être simple et c'est long d'être court.

La plupart des recherches ne sont donc pas directement utilisables par des professionnels, tant en raison de leur longueur que de leur forme, même si leur contenu présente un intérêt majeur. Qu'en faire ? Il n'y a pas d'autre solution que d'en rédiger une synthèse. Qui peut s'en charger ? Qui peut, pour reprendre les termes de J-F Tribillon, jouer le rôle de « passeur » ? Les auteurs n'y parviennent généralement pas (peur de dénaturer leur propre pensée, de la « vulgariser », crainte du jugement des pairs, etc.). De jeunes chercheurs ou chargés d'études ? Ils n'ont pas toujours l'expérience requise pour faire la part entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire. Et comment rémunérer un travail dont l'utilité est mal perçue par le milieu de la recherche ? D'autres chercheurs confirmés peuvent-ils rédiger de telles synthèses ? Peu s'y résolvent car c'est une tâche dont l'importance n'est pas reconnue par la communauté scientifique et les instances d'évaluation. Une part importante des travaux des chercheurs et des universitaires français sur les villes en développement est ainsi perdue chaque année, faute de moyens pour assurer le transfert des connaissances vers les utilisateurs potentiels des résultats de recherche.

### Pour une poignée de dollars...

La difficile collaboration entre chercheurs et professionnels s'explique également par d'autres raisons. Elles sont rarement évoquées et débattues ouvertement. On dit, entre gens bien, que ça n'élève pas le débat.

Résumons les comme suit : les chercheurs et les universitaires sont, sur un certain nombre de questions, en position de concurrencer les bureaux d'études. Cette concurrence, parfois qualifiée de « déloyales », s'exerce au détriment des petits bureaux d'études et des consultants indépendants. Hormis quelques modestes retombées financières, elle ne bénéficie pas toujours à leur institution de rattachement.

Le régime de la consultance dans la fonction publique - et en particulier au CNRS - laisse en effet au chercheur une assez grande liberté : il est autorisé à consacrer jusqu'à 20% de son temps de travail à une activité publique ou privée de consultation et à percevoir des honoraires ne dépassant pas 50% de son traitement indiciaire. Dans la pratique, on peut considérer que les chercheurs ont une grande marge de liberté, plus grande encore dès lors qu'ils exécutent le minimum de travail requis par leur institution de rattachement et peuvent se prévaloir de résultats scientifiques attestés par des publications.

Prenons, à titre d'exemple, le cas (fictif) d'un enseignant-chercheur travaillant, dans un institut d'enseignement supérieur, sur certains thèmes de la gestion urbaine sur lesquels existe une demande soutenue de recherches et d'études. Il interviendra, en tant que consultant, dans le cadre de contrats de recherche ou d'étude pour une rémunération nettement inférieure à celle que les bureaux d'études privés doivent exiger. En effet, il perçoit déjà un salaire et a une couverture sociale, il dispose avec ses étudiants avancés d'une main d'œuvre qualifiée et bon marché, ses charges sont réduites car il dispose des locaux et parfois des équipements et des services de son institution. Il peut éventuellement les lui louer mais sur une base plus avantageuse pour lui que celle du marché. S'agit-il d'un centre de recherche ou d'un bureau d'études ? A ceux qui émettent des critiques sur ces pratiques, l'enseignant-chercheur-consultant répondra généralement (i) que c'est la seule manière de financer les recherches de son équipe, faute d'une dotation budgétaire suffisante, (ii) qu'il assure ainsi une meilleure formation à ses étudiants et prépare leur entrée dans la vie active (iii) que son institution bénéficie des retombées de ses travaux, y compris au plan financier puisque son institution de rattachement perçoit un pourcentage (8% à 12% selon les cas) sur les contrats qu'il a passé.

## **En conclusion :**

### **Les différentes tentatives faites pour améliorer situation se heurtent aux problèmes suivants :**

Absence de stratégie nationale de coopération en matière de recherche dans le secteur urbain

Manque de lisibilité et complexité des procédures de définitions des stratégies par les tutelles

Faiblesse des effectifs des unités et équipes de recherche (« masse critique » insuffisante)

Manque de moyens (en particulier financiers) des équipes

Durée insuffisante dans l'action des équipes

Lacunes dans les procédures d'évaluation scientifiques (large place faite à l'auto évaluation, évaluation de complaisance par les pairs, absence presque générale de chercheurs non-français dans les commissions/comités d'évaluation, anonymat des évaluations rarement assuré, etc.)

Problème chronique des rapports entre la recherche et l'opérationnel

Difficulté à mettre en place des recherches en partenariat avec des institutions ou des équipes du Sud (échec patent de l'ORSTOM/IRD à générer une dynamique de la recherche, appuyée par des équipes locales, sur la ville en Afrique subsaharienne, hésitations de la coopération française à soutenir durablement des institutions de formation : exemple de l'École d'Architecture et d'Urbanisme de Lomé)

Difficulté à s'intégrer à des initiatives en faveur de la recherche urbaine prises par des institutions de coopération multilatérales et financières internationales : peu de français associés aux projets ayant une composante recherche dans les organismes du système des N.U., ou aux initiatives de la Banque mondiale sur la recherche urbaine : Ex. 3 français sur 400 participants au premier symposium de la BM sur la recherche urbaine, en décembre 2002 ; même participation au second symposium en décembre 2003...).